

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. VI.—No. 9.

MONTREAL, JEUDI, 4 MARS 1875

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PRIX DU NUMERO, 7 CENTES.

L'HON. HECTOR FABRE, SENATEUR

Enoncer que la peinture peut devenir et rester parfois la vassale de la photographie, qu'une opération chimique surpasse les combinaisons de l'intelligence, qu'en un mot, le génie sera vaincu par la matière, semblera un paradoxe, et cependant telle est la vérité dans le cas du portrait de l'hon. M. Fabre. Comment en effet saisir l'insaisissable, fixer la mobilité même, surprendre les traits ondoyants et divers d'une physionomie aussi changeante que le ciel où tout se reflète et se réfléchit ?

Le pinceau et le burin hésitent, les couleurs de l'un se séchent et la pointe de l'autre s'émousse désespérés de la tentative. La photographie seule qui, à l'aide d'un rayon de lumière emprisonné accompli son œuvre au milieu des ténèbres, livrera aux contemporains dans son audace brutale et inconsciente, l'image, les contours de ces visages que les flammes d'un feu intérieur illuminent des nuances les plus vives et les plus fugitives.

Grâce à la science, nous aurons l'ombre de l'hon. M. Fabre ; ce n'est qu'à l'aide des déductions de l'analyse et des ressources du langage que nous obtiendrons un portrait vivant et coloré.

C'est ainsi qu'au commencement de cette biographie nous sommes forcé de reconnaître entre notre sujet, sa vie et ses travaux, une corrélation intime ; obligé de rendre hommage au *mens* mystérieux, dont les manifestations, quelque bien décrites qu'elles soient, laissent toujours le doute se mêler dans l'esprit du lecteur à la curiosité satisfaite.

Avocat, conférencier, homme de lettres, journaliste, candidat à la députation, l'hon. M. Fabre a été tout cela, et il est resté plus que tout cela : une personnalité originale et libre au sein des partis, le vulgarisateur charmant et fin des choses sérieuses et graves, une intelligence ouverte et élevée, un esprit délicat et brillant, par-dessus tout un honnête homme.

Si dans une carrière de vingt années de luttes et de polémique, il a vu se former autour de son nom cette atmosphère de passions, de jalousies, de rancunes et de calomnies auxquelles échappe rarement un publiciste, nul ne trouvera dans sa vie privée et publique une flétrissure ou une tache. C'est l'honneur et la délicatesse en personne. D'ailleurs noblesse oblige ! Et la famille dont il descend est une de celles qui, à Venise ou à Gênes, aurait vu figurer le nom de son chef, M. Edouard-Raymond

Fabre, dans le Livre d'Or de la République.

Tous les Canadiens de la génération qui traversa l'époque tourmentée de 1830 à 1850, tous ceux des jeunes qui ont conservé avec la mémoire du cœur le culte du patriotisme, connaissent les services éminents que le père du sénateur actuel rendit sans jamais compter avec son pays.

La vie de cet illustre citoyen ne dépareillerait point un chapitre de Plutarque. Ce fut pendant un quart de siècle l'incarnation de la nationalité canadienne-française dans ce qu'un pareil sentiment a de plus actif, de plus généreux, de plus large, de plus intelligent.

En ces jours périlleux où servir son pays passait pour trahir le souverain, la *Minerve* dut deux fois sa résurrection à la libéralité de ce grand citoyen ; le *Vindicator* sa naissance et le *Pays* sa fondation. Voilà pour la presse. Dans un autre ordre de faits, poursuivant sans se décourager, le même but, par des moyens différents, « la Maison Canadienne » vaste entrepôt d'importation, la première banque canadienne-française, « le Comité de la Délivrance » la Société de Colonisation des Townships de l'Est, furent les créations, alors très-importantes, de son esprit de civisme.

Elu, malgré lui, deux fois maire de la ville de Montréal, il ne lui restait plus que sa vie à offrir pour l'honneur de sa charge et le bien de ses compatriotes ; il s'immola : M. Edouard Fabre mourut des suites d'une attaque de choléra contractée au milieu de l'organisation des secours que ses devoirs de maire lui firent prendre pendant l'épidémie qui décima la ville.

Qu'ajouter à de pareils titres, et quels parchemins vaudraient pour le fils le renom d'honneur, de désintéressement et de loyauté si légitimement acquis par le père défunt !

L'hon. M. Fabre est né à Montréal, le 9 août 1834. Son père, après avoir fondé trois journaux, avait ouvert une librairie, une des premières, mais à coup sûr la plus complète qui fut alors dans le pays. Comme on le voit, il était difficile au fils d'échapper à sa destinée, le journalisme l'attendait.

Son enfance n'offrit heureusement aucun des événements qui marquent celle des enfants prodiges. Mais élevé par le père, dont tout contemporain se rappelle la noble existence, par une mère instruite et pieuse, sœur du patriote Ch. O. Perrault, mort en martyr à St. Denis, on peut se faire une idée des principes qu'il puisa dans l'atmosphère fortifiante et saine de ce foyer.

Un seul collège ne put suffire à la précocité de son adolescence. Il commença ses études au Collège de l'Assomption, les continua à celui de St. Hyacinthe pour les terminer à Montréal.

Son front d'écolier s'inclina-t-il souvent sous le poids des couronnes aux distributions des prix annuelles ? Sa demi-calvitie semble l'indiquer ; toutefois nous ne nous en porterons point garant.

Ses études achevées, il fallut bientôt s'occuper d'une carrière.

Laquelle choisir ?

Comme le barreau mène à tout et n'engage pas trop la destinée, notre échappé du collège entra comme clerc dans l'étude de feu Sir Geo. E. Cartier, alors son beau-frère.

Que Barthole, Desmoulins et Troplong aient eu beaucoup d'attraits pour le futur sénateur ? nous en doutons fort. Toujours est-il, qu'au bout du stage réglementaire, il passait ses examens, et devenait du même coup défenseur patenté de la veuve et de l'orphelin.

Un fait peu connu et qui rend compte de bien des surprises de l'avenir, c'est qu'à cette époque son père se plaisait à enseigner la politique au jeune Hector, à s'entretenir des réformes à opérer, lui citant sans cesse comme exemples et comme modèles, la vie des patriotes du temps. Ainsi faisait le père de Montaigne à son fils, en lui corrigeant ses traductions de Plutarque.

Tout à coup le jeune avocat disparaît... Son père voulant l'armer de pied en cap pour les luttes de l'avenir, l'avait déterminé à se rendre à Albany, auprès d'un prosaïque politique, ami de la famille, le Dr. E. R. O'Callaghan, afin de se familiariser avec l'usage de la langue anglaise. Comme la trop grande familiarité engendre le dédain, nous pensons qu'il n'éprouva pas une affection bien vive pour la langue de Shakespeare. Autrement saurait-il aussi bien le français ?

A son retour, la curiosité de l'Europe, les souvenirs classiques aidant, s'empara de lui. Paris, Naples, Rome l'attiraient invinciblement. C'était à Paris, d'ailleurs, chez un bibliophile bien connu, M. Hector Bossange, devenu son oncle, que son père défunt avait appris le commerce de la librairie. Ces liens de famille facilitaient les projets du jeune avocat.

Il partit donc et passa un an en France. Musées, théâtres, livres, revues, journaux, politique et littérature, notre Canadien visitait tout, dévorait tout. Ce séjour dut lui plaire, car trois ans après, Paris le revoyait de nouveau.

Une fois sa provision faite, il s'en revint au pays pour digérer à loisir, classer et mettre quelque ordre dans ces saturnales intellectuelles.

Dans l'intervalle de ces deux voyages, MM. Jetté, Lesage, ses deux amis, et lui, avaient formé une association et établi une étude d'avocat sous la raison sociale Fabre, Lesage et Jetté.

C'était alors le bon temps. Chaque jour, dans l'après-dînée, le bureau s'emplissait non de clients, car s'il s'en présentait un par hasard, on l'envoyait chez le confrère voisin, mais de camarades, d'amis, qu'une certaine conformité d'habitudes et de goûts communs réunissaient.

On dissertait là durant des heures entières sur le vrai, le beau et le bien de M. Cousin ; on découpait l'Europe en tranches ; on lisait des revues parisiennes ; parfois on déclamait, celui-ci une ode d'Hugo, celui-là une élégie de Lamartine ; M. B. récitait une Messénienne de De La Vigne, ou quelques strophes des Iambes de Barbier.

Vers cinq heures, on mettait la clef sous la porte et l'on s'en allait flâner le long de la rue Notre-Dame. Les promeneurs d'alors se rappellent encore l'inséparable trio de ce bureau légendaire dont l'espérance plus que les écus emplissait la caisse commune.

Mais la jeunesse n'a qu'un temps et comme on ne vit pas rien que de vers, même lorsque ceux-ci ont douze pieds et l'on se sépara, chacun allant de son côté.

Ces trois anciens sociétaires ont du reste fait leur chemin. M. Jetté, député de Montréal Est, est aujourd'hui ministre surnuméraire, M. Fabre, sénateur, et M. Lesage un des principaux fonctionnaires de la Province de Québec.

A peu près vers cette époque se place une anecdote qui décida irrévocablement de la vocation de M. Fabre.

Pendant que la trinité légale exerçait, une cause criminelle qu'on avait oubliée se présente au jour fixé. Pas une minute à perdre, il faut plaider. Le sort désigne M. Fabre. Courir au Palais de justice, endosser sa robe, s'informer des circonstances et de la nature du délit auprès de l'accusé—il s'agissait du vol d'un mouton—tout cela fut l'affaire de quelques minutes.

A l'appel de la cause, M. Fabre se présente, insinue une exorde et, sans trop savoir qui et quoi il défend, argumente, conteste, plaide tant et si bien que son client est immédiatement mis en liberté.

Seulement, à la sortie de l'audience,

comme l'avocat vainqueur donnait, à la demande de son client, le tarif des frais, celui-ci lance un clignement d'yeux significatif à M. Fabre, l'assurant qu'aussitôt le mouton vendu, les honoraires seront acquittés.

Vous voyez d'ici la figure de l'avocat n'est-ce pas ?

Le propriétaire des moutons avait perdu sa bête et son procès, tandis que le voleur avait gagné l'un et l'autre.

Cette méprise de Dame Thémis jeta M. Fabre dans le journalisme, et, en 1861, après quelques articles parus antérieurement dans le *Pays*, il remplaçait M. Royal à la rédaction de l'*Ordre*.

Ayant gagné là ses éperons de chevalier, en publiant chaque semaine des articles étincelants de verve railleuse et d'*humour*, le *Canadien* l'appela à Québec comme rédacteur en chef.

Ici encore il sut instruire et plaire, et les lecteurs relisent aujourd'hui avec plaisir ces chroniques spirituelles où l'auteur esquise d'une main légère des scènes de mœurs canadiennes d'un naturel exquis et d'un coloris franchement local.

Nous n'avons point à nous occuper ici de la politique, à prendre parti dans ce conflit d'intérêts et de rivalités incessantes; notre rôle se borne à dégager l'homme de lettres du journaliste, à apprécier un talent, et si le sujet facilite notre tâche, elle n'en sera, croyons-nous, que plus agréable à tous.

Chose aussi surprenante que bizarre, sans avoir jamais édité un volume compacte, figuré en robe couleur lilas ou saumon dans la vitrine d'un libraire, l'Hon. M. Fabre jouit d'une réputation d'homme de lettres justement méritée. Beaucoup publient assez de livres pour garnir les rayons d'une bibliothèque, et ne sont connus que de leur imprimeur; quelques-uns, et M. Fabre compte parmi ces favoris, n'ont qu'à laisser s'envoler quelques pages charmantes pour séduire la renommée et devenir les enfants gâtés du public.

La réputation de l'hon. sénateur ne résulte ni d'un caprice de la mode ni d'un engouement passager; solide et durable, elle a résisté au temps et défié la critique. Une preuve irrécusable de son talent, de l'influence qu'il exerce, du prestige dont il jouit, c'est que M. Fabre a su se faire pardonner à Québec sa qualité de Montréalais. Comment cela? A force d'esprit. Les Québécois, qui sont loin d'être des sots, devinant sous la plume alerte, vive et mordante du rédacteur du *Canadien*, un talent sérieux, l'adoptèrent comme un des leurs.

Un jour, qu'à propos de ces préjugés de localités, de lieux de naissance, nous lui parlions de la bonne fortune qu'il avait eue de terrasser ces montres: «j'ai cru longtemps que je n'y arriverais jamais, nous dit-il.» En France, on me reprochait d'être Canadien, au Canada d'être un Parisien, à Montréal d'habiter Québec, et ici d'être né à Montréal. On avait trouvé moyen de me poser comme un étranger dans mon propre pays!

Une année avant de divorcer d'avec le *Canadien*, M. Fabre épousait Mlle. Flora Stein, jeune femme dont la grâce charmante et les qualités aimables transformèrent de temps à autre le salon de l'homme de lettres en un petit hôtel de Rambouillet.

Puisque nous parlons famille, nous dirons que l'Hon. Sénateur est le frère de Monseigneur de Gratianopolis.

En 1867, désireux sans doute de témoigner sa reconnaissance à sa famille d'adoption, il choisit Québec pour établir l'*Événement*, au lieu de Montréal où se trouvaient cependant sa famille, ses relations et de nombreux amis.

Aussi quel succès au début, et comme aujourd'hui encore on l'aime et on le prie

le journal du sénateur! Qu'il éclate un scandale ou coure quelque rumeur, qu'un corps public commette une maladresse ou un personnage une sottise, chacun de répéter en se frottant les mains: Nous verrons ce que Fabre dira ce soir! Et le journal paru, l'article dévoré, on le relit en dégustant chaque alinéa, comme un gourmet sirote un verre de liqueur, souriant à chaque trait, clignant de l'œil à chaque sous-entendu. A Québec, l'arrivée de l'*Événement*, à la maison est un moment délicieux; tout abonné le goûte avec la même appétence qu'il met à boire la tasse de thé de son souper.

Aux jours d'heureuses aubaines pour la presse, dans la rue St. Jean, sur la Plate-forme, à St. Roch, on s'aborde en se demandant: Avez-vous lu l'article de l'*Événement*? Oui. Parfait! Délicieux! Ah! ce Fabre, s'écrie-t-on, quel esprit! puis chacun de rire et de répéter le mot de la fin.

Cela dure ainsi depuis huit ans, et se renouvellé plusieurs fois par semaine, sans que jamais la verve s'égaré ou faiblisse.

Quel fonds de philosophie et quel tempérament intellectuel décèle un tel exercice. Charmant esprit, disent les uns; oui, mais frivole, léger, répondent les autres. Comme si l'esprit véritable et de bon aloi était autre chose que la fleur exquise de l'intelligence. Comme si l'imagination, le sentiment, la mémoire, le jugement, n'étaient pas précisément les termes de cette équation, dont l'esprit se trouve l'inconnu.

Un style diftus, formé d'expressions prétentieuses, de périodes empâtées et ronflantes, au milieu desquelles s'enchassent comme du stras entre des lamelles de cuivre doré, des lieux communs accessibles à tous, voilà ce qu'on appelle communément un écrit sérieux. Aussi combien d'ouvrages de ce calibre et quel petit nombre d'ouvrages d'esprit.

L'esprit accompli dans le domaine de l'intelligence ce que l'étréme électrique fait dans la nature. Un million d'hommes ne pourraient ébranler un roc, il suffit de l'éclair d'une batterie pour le jeter en miette dans l'espace.

Démasquer en une phrase une fourberie, percer d'un trait une conjuration, faire éclater sous une piqure le ballon gonflé de sottises, frapper d'un mot, comme le balancier une médaille, une idée nouvelle, résumer en un aliéna une situation, un caractère; faire fumer sous la marque la peau d'un lâche ou d'un coquin: telles sont les propriétés merveilleuses de l'esprit, et telle est aussi l'éminente faculté que l'hon. sénateur possède au plus haut degré.

Où sont ses œuvres, demanderont quelques envieux, les impuissants, et quelques jaloux? Nulle part et partout, leur répondrons-nous; ici et là, dans ses conférences, ses discours, ses chroniques, dans ces articles de journal, que quinze ans de rédaction ont répandu à tous les vents de la publicité et que sa plume élégante a taillés comme les facettes étincelantes et polies d'un pur crystal. Son œuvre se mesure au crédit de son journal que soutient seul la magique puissance de son esprit ingénieux et fécond.

On vous a reproché votre rire, ô grave sénateur; laissez dire les mécontents, les hypocondriaques et les méchants. Les plaintes et les larmes, nous les partageons avec les animaux, le rire seul, ainsi que l'a dit un penseur, est «le proupre de l'homme.»

Laissez à d'autres, avec le fouet de Némésis vengeresse, les verges de Juvénal, l'allure agressive du pamphlet; que votre indignation vertueuse, tempérée par la bonté de votre âme, revête toujours pour prévenir ou châtier cette forme courtoise, aimable, ironique et badine, mais au fond indulgente et polie, que la connaissance de la nature humaine et de ses fai-

bles, commande à tout esprit juste et à tout cœur généreux!

Nous sommes persuadé que votre physiologie expressive vous a déjà gagné la sympathie des graves sénateurs, vos collègues, que tous, vous ayant lu, brûlent de vous entendre, et qu'en écoutant votre première cause, s'il leur échappe un sourire, ce sera l'aveu de leur défaite, par conséquent le signe de votre victoire.

Donc le triomphe de l'esprit.

A. ACHINTRE.

ECHOS DE PARTOUT

Une école japonaise s'installe en ce moment à Paris. Elle recevra une trentaine de jeunes japonais envoyés par leur gouvernement, et son organisation est confiée à un Français, M. Debruyère, qui a longtemps séjourné au Japon.

Une bible dont la valeur est de 5,000 livres sterling, soit 125,000 francs, a été offerte à la jeune duchesse d'Edimbourg, à l'occasion de la naissance de son premier enfant. Ce livre est une magnifique collection de dessins, de miniatures, d'aquarelles, d'ornements dus aux plus célèbres artistes de l'Angleterre. C'est un comité de jeunes dames anglaises appartenant à la noblesse, à la banque, au grand commerce, qui a dirigé ce travail et en a fait les fonds.

Les travaux entrepris au pied du mont Vésuve pour remettre Herculaneum à jour, sont poursuivis avec une certaine activité.

A Pompéi, où les fouilles n'ont pour ainsi dire plus cessé depuis le commencement de ce siècle, on a découvert une belle mosaïque représentant Orphée charmant par ses chants les animaux sauvages sortis des forêts pour venir se coucher à ses pieds.

Sur l'initiative de la Commission de surveillance de l'exposition permanente des colonies à Paris, on a soumis à la pression une certaine quantité de noix d'un arbre particulier à Guyane, le *Carapa*, qui, malgré leur état de vieillesse et de sécheresse, ont rendu 35 pour 100 d'une huile aromatique très-fine. Ces huiles peuvent trouver un emploi avantageux dans la fabrication des savons et dans celles des compositions lubrifiantes pour les organes des appareils mécaniques.

Tandis que les établissements d'instruction publique, en France, sont dans une position pécuniaire souvent des plus tristes, les universités anglaises comptent parmi les propriétaires les plus opulents de la Grande-Bretagne. Les universités de Cambridge et d'Oxford possèdent à elles deux plus de 125,000 hectares de terrain et un revenu d'environ 20 millions de francs. On comprend la puissance au point de vue scientifique d'établissements aussi richement dotés.

Non loin de Cork, en Irlande, est situé le château de Blarney, dans lequel on conserve une pierre qui communique à ceux qui l'effleurent de leurs lèvres le talent de mentir avec adresse et aplomb. En 1840, les Irlandais prétendaient que le gouvernement anglais s'était emparé de cette pierre, que l'on conservait dans le salon du conseil de Saint-James. Là, les ministres, chaque fois qu'ils devaient répondre à O'Connell, venaient chacun à leur tour la baiser dévotement. Les Anglais n'étaient pas en reste avec les Irlandais. Leurs caricaturistes représentaient le grand O'Connell, le célèbre agitateur, tenant la pierre embrassée chaque fois qu'il devait monter à la tribune pour exposer les griefs de l'Irlande.

Les pompiers écossais, comme tous les pompiers de la terre, préfèrent à l'eau qui éteint le feu, le gin qui éteint la soif. Tout récemment, une compagnie de pompiers des environs de Leith, requise pour prêter secours dans un incendie, arriva dans un tel état que ni les conducteurs, ni les servants de la pompe ne virent un puits ouvert pour fournir l'eau aux appareils, les chevaux d'abord, puis la pompe à vapeur et quelques hommes tombèrent dans le gouffre, et pendant qu'on s'occupait de les retirer, l'incendie achevait tranquillement son œuvre de destruction. Se basant sur le fait que le service des pompiers est purement volontaire, le tribunal n'a prononcé aucune peine contre ces singuliers sauveteurs, pour le fait du manque de secours, mais comme étant ivres, ils avaient encombré la voie publique, chaque homme de la brigade a dû payer cinq shellings d'amende, soit 6 fr. 25.

L'administration coloniale française s'occupe de répandre en Cochinchine la culture du *jute*, dont les filaments trouveront aujourd'hui beaucoup d'emplois dans certaines industries textiles.

A la Réunion, c'est la *vanille* dont on encourage la culture, et le *ramie* que l'on préconise pour l'assolement des terres. Le ramie fournit une fibre textile des meilleures pour les tissus et surtout le papier. Cette même plante est également soumise à des essais de culture à la Martinique et au Sénégal. En Cochinchine, on s'occupe de l'utilisation des écorces des *palétuviers*, pour la teinture et le tannage des peaux, le *tabac*, le *caféier*, le *cacaoyer*, le *canellier*, sont déjà cultivés sur plusieurs milliers d'hectares, et ils commencent à donner des produits sérieux.

FEU MGR. HORAN

Sa Grandeur Mgr. Horan, Evêque de Kingston, naquit à Québec le 23 octobre 1817, et reçut son éducation au Séminaire de cette ville, dont il fut le secrétaire pendant plusieurs années. Mgr. Horan devint ensuite principal de l'Ecole Normale, et fut consacré évêque de Kingston dans l'église St. Patrice, à Québec, par le défunt archevêque Baillargeon, le premier mai 1858. La Cour de Rome lui avait décerné des titres de noblesse, et il était assistant-prélat au trône pontifical.

Les funérailles de feu Mgr. Horan ont eu lieu le 19 février, et la cérémonie religieuse a été des plus imposantes. On remarquait parmi les personnages présents: Leurs Grâces l'archevêque Lynch et l'archevêque Taschereau; Nos Seigneurs les évêques Walsh, de London; Wadharn, Ogdensburg; Fabre, Montréal; Jamot, Saropta; et McQuaid, Rochester, N.-Y. Les vicaires généraux Hamel, de Québec; Henan, de Hamilton; Farelly, de Belleville; Hay, de St. Andrew; et McKay, d'Ogdensburg.

Le clergé était nombreux, venant de toutes les parties du diocèse, des Etats-Unis, des Provinces de Québec et d'Ontario.

La cathédrale Ste. Marie était toute tendue de noir.

Monseigneur Lynch officia, assisté des vicaires-général Parelly, Heenan et de M. le chanoine Dufresne, comme diacres de cérémonie, et les Révds. MM. John O'Brien et John Swift, comme sous-diacres.

Le sermon de circonstance fut prononcé par l'évêque de London.

Le corps fut déposé dans la voûte de la cathédrale.

La partie musicale était conduite par le professeur DesRochers.

VARIÉTÉS

On demande quatre choses à une femme: que la vertu habite dans son cœur, que la modestie brille sur son front, que la douceur découle sur ses lèvres et que le travail occupe ses mains.

UNE PIERRE DE TOUCHE.—Les amis de Fox s'étonnaient souvent de le voir prendre grand souci pour savoir ce que pensait de telle ou telle mesure politique un personnage dont l'intelligence n'avait rien d'élevé, dont les opinions étaient même entachées de vulgarité. Mais on apprit plus tard que l'illustre ministre trouvait dans le lord en question une pierre de touche excellente. «Cet esprit dont on fait si peu de cas, dit-il, est profondément pénétré des passions et des préjugés les plus répandus en Angleterre, en telle sorte que lorsque je sais ce que pense le lord, je connais l'opinion du plus grand nombre des citoyens de ce pays.»

Lorsque tu traverses une rue après la pluie, tu marches avec précaution sur la pointe du pied, en cherchant les pierres blanches; mais si, par imprudence, tu fais un faux pas qui souille de boue ta chaussure, alors tu te décourages et tu ne prends plus soin de te garantir des taches.—Jeune homme, préserve bien ton âme de la première éclaboussure.

Chacun a devant les yeux un but qu'il poursuit jusqu'à la mort; mais pour plusieurs ce but est une plume qu'ils soufflent devant eux dans l'air.

Si vous heurtez un tonneau vide, il roule ça et là et résonne; mais s'il est plein, il reste immobile et silencieux. L'homme ignorant est ce tonneau vide.

L'INSPECTEUR ET L'INSPECTION DU GAZ

Le Ministre du Revenu, l'hon. M. Geof. Frion, de qui relève, nous ne dirons point la matière ni le fluide, mais le gaz, n'a point nommé, en élevant M. Aubin aux fonctions d'inspecteur de ce corps éminemment élastique, un inconnu ou un malhabile.

Dans le Bas-Canada, qui ne connaît M. Aubin ?

Venu au pays il y a quelque quarante ans, à une époque où les Canadiens-Français, odieusement persécutés, acceptaient avec reconnaissance chaque souhait et chaque vœu, tout dévouement et toute aide en faveur de leur cause, M. Aubin, fraîchement débarqué, n'hésita point à se ranger du côté de la justice et du droit, et de combattre par tous les moyens pour ses nouveaux amis. Le journal satirique *Le Fantastique*, date de ces jours tourmentés où les luttes de la plume précédaient celles plus sérieuses qui suivirent. Jamais journal n'eût succédé égal à celui qui suivit le *Fantastique* durant le cours de sa publication. M. Aubin paya de six mois de prison les rires que ses spirituelles boutades arrachaient à ses lecteurs. Tous les hommes publics, tous les personnages du jour, ont connu et fréquenté M. Aubin; il s'est trouvé mêlé à tous les événements du pays, et quelles qu'aient été ses convictions ou le parti qu'il a suivi, ses adversaires n'ont pu lui refuser, après trente ans de polémique, l'estime et le respect.

Si les événements ont fait de M. Aubin un journaliste, la nature et l'éducation en avaient fait un savant. A son arrivée à Québec, c'est par des cours au Séminaire de cette ville, sur la chimie, la physique, la mécanique, cours fort goûtés dans le temps, que M. Aubin se mit en lumière.

Ce fut à l'application de ces mêmes sciences que M. Aubin demanda plus tard le pain quotidien, et nous ajouterons que sans la malheureuse guerre de sécession, une fortune considérable aurait récompensé le modeste savant de ses labeurs.

Rien d'intéressant, d'attachant, comme une conversation avec M. Aubin. Son grand savoir, sa mémoire prodigieuse, son esprit éclectique, aidés par le charme d'un délicieux contour, vous présentent les phénomènes, les faits de la science, sous des couleurs si naturelles, si simples, qu'il semble demander pardon à son auditeur de lui apprendre des choses qu'il connaissait sans sans douter.

Un grand nombre d'inventions de M. Aubin figurent dans le Musée des patentes à Washington. La ville de Montréal et la Compagnie du gaz ne pouvaient désirer un meilleur inspecteur que celui choisi par le gouvernement fédéral. Cette nomination est à la fois une récompense légitime et l'emploi des plus heureuses facultés mises au service d'une grande administration publique.

Voici, sur l'opération de la loi de l'inspecteur du gaz, quelques détails que les consommateurs liront avec intérêt :

La loi qui pourvoit à l'inspection du gaz entre en force le 1er juillet prochain.

L'une des substances d'un usage assez général et sur la nature de laquelle les consommateurs ont le plus besoin d'être éclairés, est certainement le gaz dont ils attendent pourtant la lumière.

Tout ce qu'ils paraissent en savoir jusqu'à présent se borne à solder sous peine de le voir presque doubler, à la fin de chaque trimestre, un compte quelquefois modeste, souvent de proportions exorbitantes.

Nul ne sait si l'instrument qui lui compte ou mesure la marchandise est quinteux; il s'amuse en chemin parfois et

puis pour rattraper le temps perdu se livre à une course effrénée.

Nul ne sait si la marchandise même est de bon ou de douteux aloi. Si elle est riche un jour et durable en proportion; ou si, plus légère, plus nette, elle se glisse plus rapidement et inaperçue à travers les becs.

La loi nouvelle a entrepris de résoudre ces divers problèmes et de faire qu'autant que possible, chacun ait, de ce qu'il achète, pour son argent.

Les compteurs à gaz (*meters*), devront être vérifiés et marqués avant d'être mis en place. Puis tout consommateur mécontent pourra toujours, à ses frais s'il se trompe, exiger une vérification. En cas d'inexactitude, la proportion d'erreur constatée pourra servir de base à une rectification des comptes en dispute.

Le degré de pureté du gaz, l'éclat de sa lumière, c'est-à-dire sa valeur mercantile, seront établis plusieurs fois chaque semaine, et le registre des expériences permettra au public de connaître si les compagnies remplissent ou non les conditions que la loi leur impose.

Le gaz devra désormais être d'un pouvoir lumineux tel que tout bec brûlant 5 pieds cubes par heure devra fournir une lumière égale à celle de 14 bougies de blanc de baleine.

Les consommateurs qui objectent à payer le loyer qu'exigent les compagnies pour l'usage des compteurs placés dans chaque maison, pourront en acheter eux-mêmes, toujours à la condition de les faire vérifier par les inspecteurs du gouvernement.

Les personnes demandant une vérification des compteurs ou de la qualité du gaz pourront assister aux expériences ou s'y faire représenter.

D'après les connaisseurs, c'est la qualité variable du gaz qui influe le plus sur le chiffre des comptes à payer.

A. ACHENTRE.

TABLETTES LOCALES

Le rapport du commerce des chemins de fer donne pour cette année, comparée à l'année dernière, une diminution de recette pour le Great Western de 93,090,00; une augmentation pour le Grand-Tronc de \$104,120; pour l'International de \$2,963; de \$3,414 pour le chemin du St. Laurent à Ottawa, et une diminution de \$1,239 pour le chemin Welland.

Le verdict rendu par les jurés dans l'enquête tenue par le Commissaire des Incendies, M. Prendergast, sur l'incendie de l'Asile de Beauport dit, que d'après la liste officielle des malades qui se trouvaient dans l'Asile où a pris le feu, il y en a 26 qui ont disparus ou manqué de paraître immédiatement après l'incendie et qui n'ont pas reparus depuis.

On a retrouvé les restes de sept victimes, mais il a été impossible de les identifier.

Le verdict constate que le feu a pris dans un matelas de la cellule occupée par la fille Julie Elie, dit Breton, mais ne peut dire comment. Il constate aussi que 420 malades ont pu être sauvés.

Formaient partie du jury : Edouard Deblois, chef; Pierre A. Deblois, Antoine Lortie, Damasse Richard, Edouard Pépin, Jos. Parent, Georges Barbeau, Fortunat Legros, Onézime Pâquet, Cyprien Andet, Joachim Nolet, Alexis Lortie, Joseph Bédard, Jean-Marie Bélanger, Napoléon Nolet, François Parent.

Voici les noms des diverses compagnies qui ont été incorporées durant l'année 1874, dans la Province de Québec :

Adams Tobacco Company; Athelstan Dairy Company; Compagnie d'Imprimerie du Canada; Compagnie de Navigation de Chambly et Montréal; Compagnie de la Brasserie de St. Lin; Champlain Quarry and Line Company; Compagnie de Fonderie de A. Chagnon; Compagnie de Navigation Union; Compagnie de la Salle des Artisans de la Côte St. Paul; Comptoir Rubanier de Bernay, &c.; Gabriel Farm Dairy Company; Huntingdon Peat Company; Lovell Printing and Publishing Company; Manufacture Martineau, Québec; Compagnie Minière de Mégantic; Compagnie de Coton de Montréal; Montreal Lum-

ber Company; Montreal Weaving Company; Pleasant West End Building Society; Pleasant Bluff Manufacturing Company; Compagnie de Pulpe et Papier de Sherbrooke; Shipton Dairy Produce Company; Compagnie de Chaussures de St. Hyacinthe; Smith Elkins Manufacturing Company; Tannerie de Tingwick; Tolley Manufacturing Company.

La navigation transatlantique subit en ce moment-ci une crise qui n'est que le contre-coup des embarras financiers et commerciaux survenus dernièrement aux États-Unis. Les résultats sont presque désastreux si l'on compare les recettes réalisées en 1873 à celles de 1874. Toutes les compagnies, sans aucune exception, ont vu réduire dans une proportion qui varie du tiers aux deux tiers, le produit de leur service.

La ligne Cunard, par exemple, a transporté l'année dernière 14,500 passagers de cabine et 9,000 d'entrepont, ainsi que 240,000 tonnes de fret. Les recettes totales pour 142 traversées s'élèvent à \$3,893,300, contre six millions l'année précédente.

La ligne transatlantique Française, elle, a fait en 1873, \$3,244,000, et en 1874, \$958,000. Diminution, \$2,285,720.

La diminution des recettes est aussi très-grande pour les lignes allemandes de Brême et de Hambourg. La Compagnie du North German Lloyd, a encaissé \$3,889,950 contre près de huit millions en 1873. La Compagnie Hambourgeoise a vu ses recettes tomber de quatre millions et demi à deux millions et demi.

Si l'on passe aux lignes anglaises autres que la ligne Cunard, l'on voit que les recettes de l'Inman Line ont diminué de plus de moitié; de \$8,745,000 elles sont tombées à \$3,337,265. La White Star Line, la National Line, la ligne Williams et Guion ne sont pas mieux partagées. Quant à la Anchor Line, elle a plus souffert encore. Ses recettes étaient de \$9,691,300 en 1873; elles n'ont été l'année dernière que de \$2,646,540. La diminution est de sept millions; elle porte principalement sur le fret et sur les passagers d'entrepont.

Quant au taux du fret, c'est aussi peu encourageant. Un journal bien informé, le *Daily Bulletin*, constate ce fâcheux état comme il suit :

« Le taux du fret pour les navires à voiles est si peu élevé que les armateurs en souffrent. Les steamers ne sont pas mieux partagés. On dit qu'ils perdent de l'argent à chaque voyage. La reprise des affaires en 1875 pourrait modifier cette situation. Mais la stagnation du commerce des transports n'est pas restreint aux États-Unis. Les armateurs d'Angleterre ne souffrent pas moins que ceux des États-Unis, et les steamers ne sont pas plus favorisés par le mouvement du fret.

« A ce propos, il est un fait qui ne doit pas passer inaperçu. Les navires à voiles qui font le commerce de l'Inde, en doublant le Cap de Bonne Espérance, reprennent peu à peu possession d'une grande partie des transports parce que les marchandises embarquées à leur bord restent dans un meilleur état que lorsqu'elles passent, sur des steamers, par le canal de Suez. Pour donner une idée de la stagnation dont souffrent les armateurs de steamers, il nous suffira de dire que le nombre de navires à vapeur sans emploi dépasse trois cents. Un grand nombre de ces bâtiments sont offerts en vente. En outre, les navires à voiles encombrant les ports du Royaume-Uni, et même lorsqu'on les emploie pour des voyages à l'étranger, ils reviennent souvent sur lest. Sur le continent, l'état des affaires est le même. »

Pour ce qui concerne la construction des navires, le même journal semble menacer, dans son exposé, les chantiers de construction du Canada. Il assure que dans le Massachusetts et le Maine, l'on peut construire aujourd'hui des navires en chêne blanc et en pin, de soixante à soixante-cinq dollars-papier par tonne de capacité; tandis que dans les provinces de la Puissance, où l'on emploie du bois de sapin, le coût serait de cinquante-deux dollars en or par tonne. Avis à nos constructeurs.

Voici un sommaire des revenus qu'ont donné les licences de charretiers et autres de la ville de Montréal, durant l'année finissant le 31 décembre 1874 : Fiacres, \$7,624; omnibus et chars urbains, \$2,150; charrettes et cabriolets, \$11,857; marchands, commerçants, manufacturiers, entrepreneurs, \$13,918.50; expressmen, boulangers, brasseurs, fermiers et jardiniers, \$4,464. Total, \$39,513.50. Il y a aussi les licences des laitiers, des *cordeurs*, etc., qui donnent un revenu de \$4,940.25.

Voici un état des revenus pour les quatre dernières années :

Revenu total pour 1871	\$29,307 00
“ “ 1872	35,492 25
“ “ 1873	40,557 00
“ “ 1874	44,453 75

L'augmentation depuis 1872 est de \$15,146,75

Le Gén. Smyth recommande dans son rapport l'organisation d'une compagnie du génie et de 3 compagnies d'infanterie, dont l'une pourra tenir garnison à Toronto, l'autre à Ottawa et la troisième à la Nouvelle-Ecosse ou au Nouveau-Brunswick.

Chaque compagnie devra avoir un instructeur de l'armée anglaise, mais les officiers seront choisis dans les cadres de la milice.

Il recommande aussi que l'adjudant de chaque bataillon soit un officier de l'armée régulière.

Dans sa tournée d'inspection, il a pu se convaincre que plusieurs chefs de compagnies dans les districts ruraux ne prenaient pas tout le soin qu'il fallait des armes et accoutrements de leurs compagnies, et il recommande que ces armes, etc., soient emmagasinés au quartier-général.

Les magasins militaires à London, Toronto, Kingston, Montréal et Québec sont en bon état. Il y a dans tout le pays 60,000 fusils et il recommande au gouvernement d'en acheter encore autant dès que les fonds publics le permettront. L'effectif de la milice active est de 48 128 hommes et celui de la réserve de 700,000. Il y a 16 batteries de campagne, dont 6 sont armées de canons perfectionnés.

Il n'approuve pas le grand nombre de titres militaires qui se portent aujourd'hui en Canada et recommande que les officiers de l'état-major des districts ne soient nommés que pour cinq ans.

Il recommande aussi que les exercices annuels aient lieu aux quartiers-généraux de bataillon, et non au camp. Le système des camps fait faire des dépenses inutiles.

UNE ACADEMIE

Depuis longtemps nos législateurs avissent aux moyens de répandre l'éducation dans cette Province; on plaint les maîtres d'école, on fulmine contre les commis-saires. Les députés en parlent, dans leurs harangues, aux rostres de leur village. Quelques pédants et des magisters ont traité ce sujet dans les journaux. C'est bien, c'est beau, c'est noble, mais, quoiqu'on dise, le flambeau de l'éducation reste coiffé d'un éteignoir.

Il est un moyen bien simple, auquel personne n'a songé. Si vous voulez instruire le peuple, encouragez les lettres, honorez-les.

Voici un plan que je propose à nos hommes d'état.

Que Milord Dufferin me nomme dictateur—Qu'on ne craigne rien, je n'exercerai pas de despotisme—Donc que Milord me nomme dictateur—seulement pour une semaine—quitte à rentrer ensuite dans mon obscurité.

Escorté de lecteurs et revêtu de mes insignes dictatoriaux, je me rendrais incontinent à l'Assemblée Législative.

Solennellement je gravirais les degrés qui conduisent au corps législatif.

Là siègent des conseillers majestueux comme des Sénateurs Romains sur leurs chaises curules. Plus pacifiques cependant que les Sénateurs de Rome, cœurs froids, têtes reposées, bons bourgeois dont la vanité est satisfaite, je ne craindrais pas le sort de Romulus; ils ne seraient pas assez féroces pour emporter mes membres palpitants sous leurs manteaux.

Mes lecteurs ayant ordonné le silence, je prononcerais cette proclamation :

« En vertu de mon autorité dictatoriale, j'abolis le Corps Législatif. Hommes mortels, honnêtes pères de famille, je vous renvoie à vos dieux Lares. »

Peut-être M. Fraser de Berry essaierait-il de répliquer. Cet homme perfide élèverait sa voix railleuse et voudrait m'écraser de ses sarcasmes, mais je n'aurais qu'à lui dire : « Honorable Conseiller, haut et puissant seigneur, il ne vous est pas permis de répandre du sel attique dans cette enceinte. »

Je profiterais de l'étonnement jeté dans l'esprit public pour promulguer le lendemain—à son de trompe, par mes hérauts d'armes—un décret conçu à peu près en ces termes :

« Honni soit qui mal y pense. Nous, dictateur nommé par lettres patentes sous le grand sceau du gouvernement, dégrètons ce qui suit :

Article I.—Le Conseil Législatif est aboli.

Article II.—Une Académie, composée

des hommes de lettres de la Province, est établie à dater du premier de juillet prochain, année fiscale.

Article III.—Les académiciens recevront le traitement des ci-devant Conseillers Législatif. De plus, l'Académie jouira d'un revenu annuel de cinq mille piastres pour monter une bibliothèque.

Article IV.—Les académiciens devront faire l'éloge ou la biographie des hommes de lettres de ce pays, décédés dans les vingt dernières années. Les dits éloges ou biographies resteront dans les archives de l'Académie.

Article V.—Une commission, composée de six hommes de lettres, nommera les académiciens.

« Dieu sauve la Reine, et qu'il vous ait en sa sainte garde ! »

Milord Dufferin, qui est homme de lettres, en rirait dans ses barbes.

Ayant abdiqué la dictature, et délivré du poids des grandeurs, je solliciterais un siège à la nouvelle Académie, considérant aucun honneur préférable à l'honneur des Belles-Lettres.

Quels jours fortunés ! Quelle vie studieuse ! Nos séances seraient populaires et suivies par les amateurs des arts, par les hommes du monde qui, sans être hommes de lettres, ont l'esprit intelligent et lettré. Nous nous associerions au mouvement intellectuel contemporain par un exercice constant aux nobles délassements de l'esprit. Aucun chef-d'œuvre ne serait publié à Paris qu'il ne fut lu et commenté dans notre cénacle. Nous aurions des correspondants dans les centres civilisés d'Amérique et d'Europe. Les hommes de lettres étrangers seraient accueillis et fêtés par nous dans des agapes fraternelles. Cultivant les sciences et les arts, livrés à l'essor de la pensée, aux joutes galantes du beau langage, répandus enfin dans une société polie, nous commencerions en quelque sorte la tradition des hommes de lettres de la Nouvelle-France.

Les lettres, ainsi élevées et honorées, sont un foyer de lumière divine. Nous verrions peut-être refléurir sur nos rives les olympiades d'Athènes et le siècle d'Auguste.

Combien de jeunes gens, dont je connais le talent modeste—qui sont pauvres et logent dans des mansardes—seraient capables d'écrire de belles pages pour être reçus citoyens de la république des lettres, pour obtenir l'aurea mediocritas dont parle Horace.

Dans dix ans le peuple aurait appris à lire.

—Rêve ! fantaisie ! chimère ! direz vous.

—Pourquoi pas ?

Songez à l'Académie Française.

Qu'est-il resté de l'œuvre politique de Richelieu ? Rien. La carte de l'Europe n'est plus ce qu'elle était dans la première moitié du dix-septième siècle. Seule l'Académie Française est restée, et c'est le plus beau titre de gloire du ministre Richelieu.

EDOUARD HUOT.

NOUVELLES DIVERSES

CABLE ATLANTIQUE.—A partir du premier mai prochain, le tarif des dépêches par le câble transatlantique, sera de cinquante centins par mot du Canada au Royaume-Uni, et le système de faire payer les télégrammes au mot sera adopté par toute l'Europe.

CHEMIN DE COLONISATION.—L'on croit que la partie en fer des ponts du chemin de Colonisation sera placée dans une couple de semaines ; 20,000 tonnes de lisses sont rendues sur les lieux, et le chemin en arrière de Ste. Thérèse sera probablement prêt vers la mi-juillet.

DÉCISION MUNICIPALE.—La Cour des Magistrats, siégeant au canton d'Eaton, en ce dis-

trict, vient de rendre une décision importante pour les conseils municipaux. La cour a débouté la plainte portée par un inspecteur de voirie contre un contribuable, qui avait obstrué le chemin public, attendu que le Conseil seul a le droit de poursuivre en pareils cas.

On lit dans le Pionnier de Sherbrooke :

« Nous avons le plaisir d'apprendre que les deux Révérendes Sœurs Godu et Dupuis étaient en cette ville le mois dernier, dans le but d'examiner le terrain et la bâtisse mis à leur disposition, par Sa Grandeur Mgr. Racine, pour fonder un hôpital. Pas n'est besoin de dire qu'elles ont été bien satisfaites de l'offre généreuse de Sa Grandeur et nous sommes heureux d'ajouter qu'elles se disposent à venir ouvrir au printemps prochain cette institution, sous le nom de " Hospice du Sacré Cœur. »

MM. Metcalfe et Eagleson, d'Ottawa, ont obtenu le contrat du département de la milice pour la fourniture de 9,000 uniformes, le patrol jacket de serge (petite tenue).

On s'occupe beaucoup à Ottawa de savoir sur qui tombera le choix du gouvernement, pour remplir la charge de Juge en Chef de la Cour Suprême.

Par le bill de M. Fournier, les pénitenciers seront sous le contrôle immédiat du ministère de la justice. Le ministre de la justice nommera son propre inspecteur, qui sera tenu de faire deux tournées d'inspection par année et de présenter un rapport concernant l'administration de ces établissements.

On parle de donner deux assistants à l'inspecteur municipal actuel des constructions de la ville de Montréal.

On assure que le Ministre des Travaux Publics doit prendre sous son contrôle la route qui conduit à Manitoba, et connue sous le nom de chemin Dawson.

Mgr. l'évêque de Gratianopolis est allé présider, le 23 février, à la Maison des Sœurs Grises à Montréal, une gracieuse fête de famille religieuse.

On y célébrait le cinquantième anniversaire de profession de la Révérende Sœur Elizabeth Forbes, dite Sœur McMillan, qui porte encore très-bien le poids de l'âge et de ses longs travaux. Elle a été cinq ans Supérieure de sa communauté et 30 ans assistante.

Il a été distribué, par les soins du ministre fédéral de l'agriculture, 330,000 brochures concernant la colonisation et l'émigration.

Pendant l'année 1874, d'après le rapport de M. Lowe, 14,000 personnes sont venues des États-Unis s'établir en Canada. Il serait fort à désirer que le dénombrement de ces colons pût se faire de façon à connaître le nombre de Canadiens-Français retournés au pays.

Le Recorder de Montréal a infligé, le 23 février, une amende de \$5 ou un mois de prison à un charretier contrevenant aux clauses du règlement.

Il paraît que pour conduire un Monsieur et une Dame de l'hôtel Albion à la rue de Berry, et retour, notre automédon avait exigé 50 cents. Or, comme la course avait duré moins d'une demi-heure, le charretier ne pouvait demander plus de 35 cents.

Dimanche, 21 février, à l'issue de l'office divin, Z. Mayrand, écrivain, N. P., accompagné de Messieurs le Maire, les conseillers, les marguilliers, et de tous les notables du village et de la paroisse, s'avança près du chœur, et présentait au nouveau et vénérable curé de St. Philippe une adresse de bienvenue, à laquelle le pasteur fit une réponse tout à fait appropriée aux circonstances.

A une assemblée tenue le 23 février, au soir, les membres du bureau de régie de l'Union Allet ont adopté à l'unanimité des résolutions condamnant le bill " Acte pour prévenir l'enrôlement au service d'un Etat étranger dans certains cas non prévus par l'Acte de l'enrôlement à l'étranger, 1870. »

Le Bureau de régie de l'Union Allet, au nom de tous les Zouaves Pontificaux Canadiens, proteste énergiquement contre les dispositions de ce bill, et compte sur le concours loyal de tous les catholiques de toute la Puissance pour s'opposer à l'adoption de cette mesure.

Ces messieurs se sont mépris sur la portée de la mesure de l'hon. M. Fournier, car depuis 1865, cette loi est en force dans les Provinces d'Ontario et de Québec, et le bill du ministre

de la justice n'a d'autre but que d'étendre aux autres parties de la Puissance l'effet de cette loi.

Après une longue discussion du Congrès, le bill pour l'admission du Colorado, comme État dans l'Union, a été lu une troisième fois et adopté par une majorité de 30 voix.

Dorénavant les statuts du Parlement Fédéral seront imprimés à un plus grand nombre d'exemplaires. M. McKenzie va s'enquérir du coût de la stéréotypie de ces statuts.

Il est rumeur, à Ottawa, que les Hons. MM. Dorion et Richard seront nommés Juges de la Cour Suprême.

CENTENAIRE.—Il vient de mourir à Kingston un canadien-français âgé de 107 ans, du nom de François Tassé. Il demeurait en cette ville depuis plusieurs années.

WORD-OUEST.—Le 19 février, l'hon. M. Vail a annoncé à la Chambre qu'il était possible que le gouvernement ne requerrait pas les services de la police montée de Manitoba l'an prochain.

STATISTIQUES.—Pendant l'année 1874, il a été construit 850 bâtisses nouvelles dans les limites de la cité de Montréal.

Dans le cours de cette même année, il y a eu 331 feux. Sur ce nombre il faut compter 103 alarmes pour des feux de cheminée.

On lit dans le National :

« Un canadien-français, du nom de George d'Amour, âgé d'environ 28 ans, a été tué à Oro City, comté de Lake, Territoire du Colorado, le 7 février.

« La lettre annonçant sa mort est entre les mains de M. Lamothe, maître de poste de Montréal, qui donnera sur demande tous les renseignements en sa possession. »

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION ST. JACQUES.—La première assemblée générale annuelle de cette Société a eu lieu mardi, le 16 février 1875, au bureau de la Société, sous la Présidence de F. P. Rottot, écrivain, M. D.

Ci-dessous la situation générale de la Société telle qu'exposée dans le rapport de F. P. Rottot, écrivain, M. D.

Table with financial data: Le capital souscrit de la Société est de 1,000 numéros. Se montant à deux millions de dollars... \$2,000,000 00. Le capital payé est de cinquante mille neuf cent quatre-vingt-onze dollars... 50,991 00. Donnant une moyenne de plus de trente-cinq et un tiers par cent... 35 1/2. Les profits nets sont de seize mille quatre-vingt-cinq dollars et vingt centins... 16,085 20. Représentant soixante-trois par cent sur le capital payé... 63 p. 100. Bien qu'il soit d'ordinaire de répartir les dépenses d'organisation sur toute la durée d'une classe, dès cette année nous avons diminué le compte d'organisation de plus d'un tiers, c'est-à-dire... 411 42.

Dame Catherine Lacharité, de la paroisse de St. Hugues, est morte le 29 janvier dernier, à l'âge avancé de 105 ans et 21 jours.

ÉLECTIONS.—M. Globensky a été élu député du comté des Deux-Montagnes, par une majorité de 121 voix sur M. Provost. M. Cuthbert à Berthier, par 230 voix sur le Dr. Drainville.

NOS GRAVURES

Episode de la Guerre Franco-Prussienne

C'est à l'honneur et à la gloire de la civilisation de rencontrer au milieu des scènes de sang et de carnage d'une guerre nationale, de ces actes d'humanité semblables à celui que représente notre gravure: triomphe du cœur sur la raison, de l'esprit sur la matière, impérieux hommage que la haine et la vengeance rendront toujours dans une âme bien formée, à la charité, vertu divine, dont la fraternité humaine ne sera jamais qu'un faible écho.

Dès l'aube de ce jour, le canon de l'état-major a annoncé le commencement de l'action. Les divisions et les brigades ont cent fois parcouru la plaine, gravi et descendu les collines ; les régiments exténués ont pris et repris les positions. On s'est battu, tout le jour sous un soleil ardent, au milieu des tourbillons de poussière et des nuages de fumée que soulèvent les charges des escadrons et les feux incessants de la mousqueterie.

Comme le soir arrive, des deux côtés les masses se replient à la voix des clairons sonnans la retraite. Seule, au fond d'un ravin une dernière ligne de tirailleurs prussiens, protégés par les premiers arbres de la forêt, couvrent de leurs feux les mouvements du corps d'armée.

Après quelques pas dans le sentier, à la limite d'un champ dont les fleurs et les bruyères odorantes, semblent protester, sous l'ombre des grands chênes, contre les ravages et les horreurs des batailles, un tirailleur prussien, au moment de faire feu, découvre à quelques pas de lui, blessé à mort sans doute, un fantassin ennemi. Sa gibberne ouverte et vide, son fusil, son sac et son sabre tombés à quelques pas de lui, au milieu des débris de cartouches qui jonchent le sol, indiquent que le fantassin a fait son devoir jusqu'à la fin, et qu'il n'est tombé sous les balles qu'à bout de forces et de munitions.

D'autre part sa tunique et sa chemise entr'ouvertes, la pâleur de la figure, les yeux fixes et d'un éclat vitreux annoncent avec l'agonie, les efforts que le blessé a faits pour respirer plus librement quelques bouffées d'air.

Dévoré par cette soif ardente que causent les blessures, le martyr implore du regard la gourde de l'allemand suspendue en bandoulière.

Devant cet ennemi expirant et sans défense, le légionnaire saxon, tout en s'agenouillant pour tirer, décroche sa gourde et la place dans la main du blessé, dont le regard trouve une dernière flamme pour le remercier. Cette gorgée de liqueur en cette minute suprême vaut pour le mourant la goutte d'eau que le mauvais riche implore de Lazare.

Ce devoir accompli, l'obéissant et flegmatique prussien tire son coup de fusil comme si de rien n'était, encourageant d'une voix adoucie à chaque fois qu'il recharge son arme, le camarade à l'espérance.

Une demi-heure après les feux ont cessé, et une civière transporte le Français à l'ambulance. A peine sous la tente, cet ennemi, que le hasard des combats a transformé en ami, s'approche juste à temps pour recueillir hélas ! sur les lèvres décolorées de ce héros inconnu, un dernier sourire à son adresse.

A ce spectacle, le fantassin se détourne, essuye de sa main encore noire de poudre une grosse larme, et après avoir lâché un formidable juron, vide de rage et d'un seul trait le reste de la gourde.

La simplicité de notre scène n'exige aucune réflexion. Un cri, un geste, dans les grandes crises, disent mieux et plus que les amplifications et les discours. On sait bien qu'un noble cœur bat d'ordinaire sous la capote du soldat, mais ce que l'on ignore, c'est que malgré leur fierté et leur rudesse extérieure, ils l'ont souvent aussi tendre, aussi bon que celui d'une mère ou d'un enfant.

Demandez aux vieux troupiers et aux sœurs de charité !

A. ACHINTRE.

Les Pastilles du Dr. Nelaton, contre le Rhume, maladie de bronches, maux de Gorge et Consommation, produisent toujours l'effet désiré.—Lafond et cie. 25 cents la boîte.



MGR. HORAN, ÉVÊQUE DE KINGSTON



L'HON. HECTOR FABRE, SÉNATEUR

LE CENTENAIRE AMERICAIN

On avait tout d'abord estimé à \$10,000,000 le capital nécessaire pour organiser l'Exposition et faire face aux autres frais qu'entraînera la célébration du Centenaire. Aujourd'hui le comité des finances est persuadé que \$7,000,000 seront plus que suffisants pour parer à toutes les éventualités. De cette somme il faut déduire celle de \$2,500,000 donnée sans retour par l'Etat de Pensylvanie. Il restera donc \$4,500,000 de capital à recouvrer. Or, comme le prix d'admission est fixé à 50 cents, dix millions de visiteurs donneraient un surplus de \$500,000, et le comité d'organisation aurait encore à son bénéfice le produit de la vente des édifices du Centenaire. Comme l'Exposition durera six mois, rien d'étonnant que le chiffre de visiteurs plus haut mentionné, ne soit dépassé.

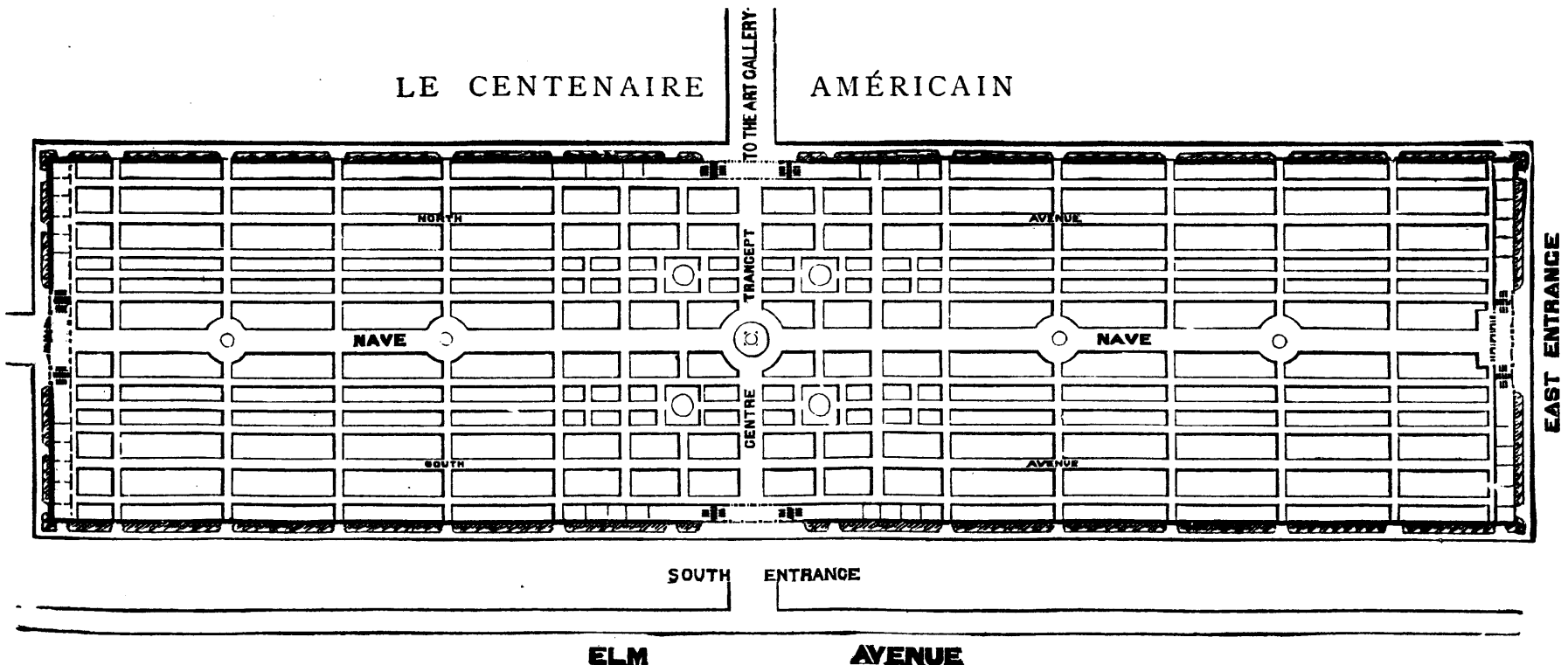
Afin que le lecteur puisse se faire une idée du succès que l'année prochaine réserve au Centenaire, nous donnons ci-après un état sommaire de la durée, du nombre des visiteurs et des sommes perçues dans les diverses Expositions qui ont eu lieu jusqu'ici, y compris la première de toutes, la Grande Exposition de Londres, en 1851. La « Grande Exposition de Londres » de 1851, s'ouvrit le 1er mai, et resta livrée au public pendant 141 jours. Le nombre des visiteurs fut de 6,039,195, et la somme reçue pour le prix d'admission s'éleva à £424,322. « L'Exposition Universelle » de 1855, à Paris, eût lieu dès le 15 mai, et demeura ouverte, dimanches inclus, pendant 200 jours. Les visiteurs furent au nombre de 5,162,330, et la somme perçue pour les entrées de £128,099. « L'Exposition Internationale de Londres » en 1862, s'ouvrit le 1er mai et demeura ainsi pendant 171 jours. Les visiteurs s'élevèrent au nombre de 6,211,103, et £408,530 furent reçus pour les admissions.

« L'Exposition Universelle » de 1867, à Paris, s'ouvrit le 1er avril et se prolongea pendant 217 jours, y compris les dimanches. Le nombre des visiteurs ne comprit pas moins de 8,805,991, et le total des admissions donna £420,735. « L'Exposition Universelle de Vienne », en 1873, ouvrit ses portes le 1er mai et ne ferma qu'au bout de 186 jours, les dimanches compris. Ainsi le nombre total des visiteurs aux cinq grandes expositions internationales a atteint le chiffre de 32,959,097, un nombre plus considérable que la population entière du Royaume-Uni, tel qu'évalué au recensement de 1871. Quant à la somme totale reçue pour les admissions, elle se compte par le joli chiffre de £1,588,164.

L'Exposition qui, dans un seul jour, donna le plus fort chiffre de visiteurs, est l'Exposition Universelle de Paris, en 1867, laquelle reçut 173,923 personnes, le dimanche 27 octobre. L'Exposition de Vienne arrive en second. Elle reçut le dimanche 2 novembre, jour de la fermeture, 135,674. Paris vient ensuite en 1855, un dimanche, 9 septembre, avec 123,017. Puis la Grande Exposition de Londres de 1851, le mardi 7 octobre, avec ce qu'on croyait un chiffre extraordinaire alors, de 109,915, et cela quatre jours avant la clôture, et au dernier moment. A Londres, en 1862, le jeudi 30 octobre, donna 67,891. Reste à savoir maintenant ce que nous réserve, à Philadelphie, le Centenaire Américain ?

LE CENTENAIRE

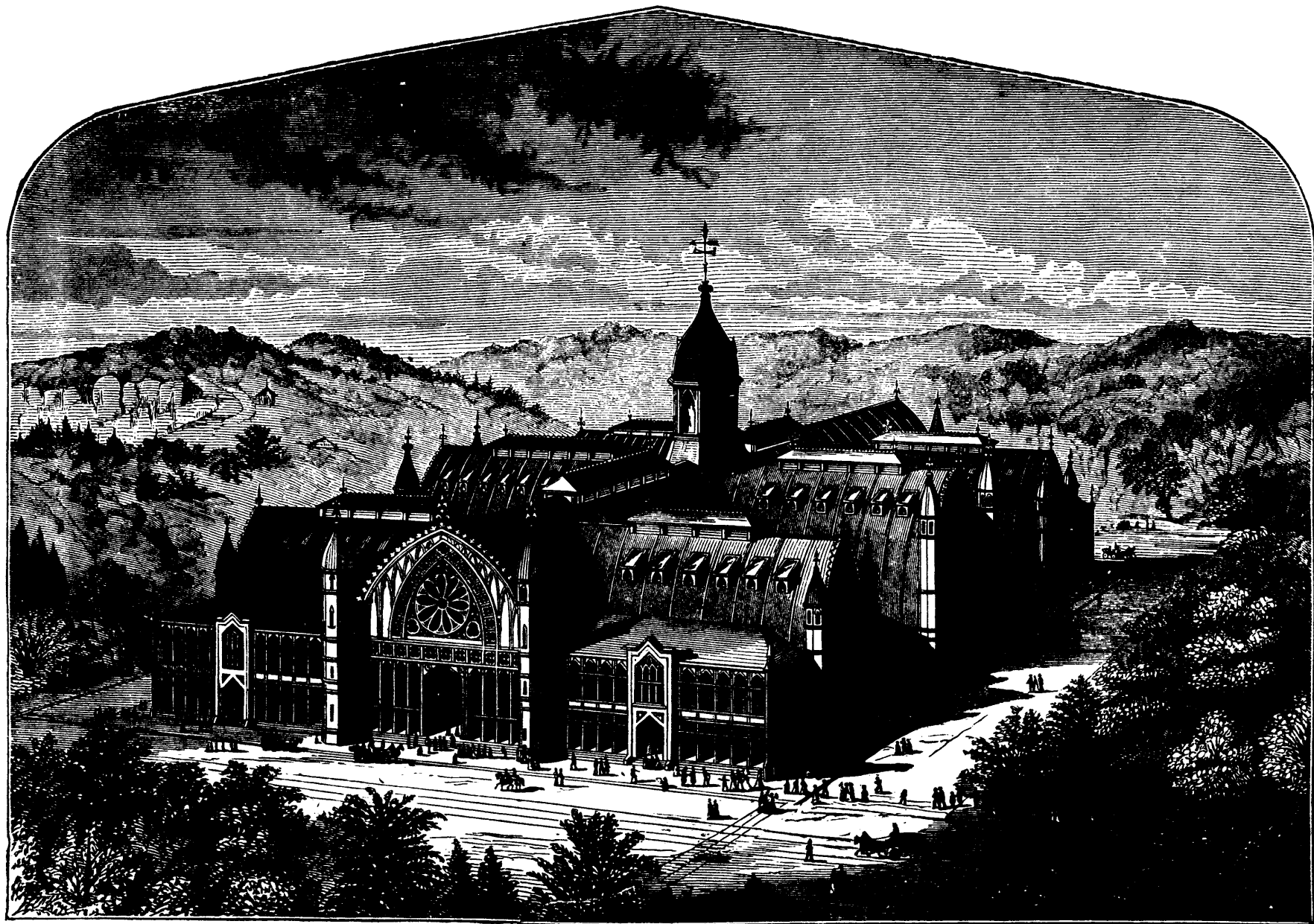
AMÉRICAIN



PALAIS DE L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS À PHILADELPHIE.



LE CENTENAIRE AMÉRICAIN



LE PALAIS DE L'EXPOSITION INDUSTRIELLE



UN CHATEAU EN POLOGNE

Le Groduo finit pour nous la ligne du chemin de fer.

Enfin, nous allons voyager ! La France a une propriété aux portes de Groduo. Ce sera notre point de départ. Sa calèche de voyage l'y attend ; on y attelle de petits chevaux café au lait. Un Juif est allé chercher un briska. Dans ce pays le Juif est partout comme le bouleau et l'eau-de-vie de grain. En tête de toute récolte, de tout projet de transaction, ou de tout marché, on pourrait écrire la formule : prenez un Juif. Le Juif ubiquiste n'a pas besoin d'ordre verbal : il lit dans vos yeux, il comprend un signe bien mieux qu'un sourd-muet. Un désir à peine ébauché suscite un Juif à portée de la main.

Le briska arrive. Sa vue me fait courir un frisson dans le dos. C'est un long panier posé sur deux essieux, et traîné par deux chevaux ; celui de droite portant une sonnette au cou. Le postillon se penche où il peut ; si vous avez une malle, on vous la couvre de paille et vous vous asseyez dessus : sinon on la remplace par un billot. C'est la question par la locomotion. Quand vous l'avez subie pendant quinze heures, sans dislocation ou déplacement de la charpente osseuse, vous êtes naturalisé : sur ce lit roulant de douleur, vous voyez passer des colonels russes, aussi tranquilles qu'à la tête de leur régiment ; on les dirait étendus sur une ottomane.

Ces machines sont inversables. On éprouve tour à tour dans les ornières et dans les dépressions transversales, la sensation du tangage et du roulis, on exécute des sauts de tremplin sur des ponts en planches, disloqués ; mais on ne ralentit jamais. On est traîné par des chevaux de ballade, qui ne connaissent ni obstacle ni peur, pas plus que le postillon méditatif qui les caresse du fouet, en les excitant par une sorte de ventriloquée à jet continu. Loin des lieux habités nous roulons sur un épais tapis de gazon, *empierré*, çà et là d'une couche de mousse, par des cantonniers mystérieux. A droite et à gauche de cette route qui a cinq ou six fois la largeur des nôtres, une rangée de bouleaux géants ; çà et là un sapin apparaît tranchant sur cette monotonie de feuillage échevelé et de troncs argentés. L'aspect ne varie pas. Nous sommes dans le *forêt* où la terre ne finit pas. Il semble qu'on traîne le paysage après soi. De loin en loin, une cabane, construite en madriers, une charrette basse, sur laquelle un paysan assis passe sans vous regarder. Un pivert traverse la route, et se perd avec son rire dans le bois. C'est tout, et c'est charmant. On se prend parfois à espérer qu'on n'arrivera pas.

A chaque station on change de briska, de postillon et de chevaux ; et c'est toujours le même Juif collé au poteau, avec son sourire, ses cheveux en tirebouchons sur les tempes, son chapeau graisseux, changeur, marchand de soda-water et commissionnaire—on peut lui demander un cure-dent ou un cigare—c'est toujours le même attelage. Des plaines jaunies à perte de vue sur lesquelles se détachent en îlots de grands bois de sapins ; les corbeaux passent, les arbres fuient. Je commente Mazepa..... *Away, away!*.....

Nous débarquons à Tcherloua, en plein midi. C'est un grand chalet, à toit monumental. Hospitalité plantureuse et libre des anciens temps. On est chez soi à six cents lieues de Paris. La cuisine y date de Louis XIV et des Casimir, et n'en vaut pas mieux. On est encore grand seigneur dans ce p ys-là. Le noble sait s'incliner

aux petits sans s'humilier ; promenade en break. La princesse sent son Paris, où elle s'habille. Je prends deux poissons dans le Niémen, qui traverse la terre du prince. Les couchers de soleil sont ici des copies de l'aurore boréale.

Le surlendemain nous partons tous pour Albertyn. Le prince ne veut pas nous quitter. Les villages deviennent plus mornes, les forêts plus profondes. Dans ce vaste silence on est malgré soi assailli par le tumulte de ses pensées et de ses souvenirs. C'est toujours la route de la Grande-Armée. Les lacs deviennent des fournaies sous les rayons du soleil couchant. Encore des Juifs en lévite noire, des popes en casquette avec la barbe en éventail, qui fument la pipe sur leur porte..... Quel bon peuple ! doux, patient, empressé sans obséquiosité. Je n'ai pas entendu un éclat de voix, ils sont encore mal détachés de la glèbe, gris comme elle, et comme l'alouette, la chanssonnière des steppes et des grandes plaines.

Il est dix heures du soir et nous arrivons à Albertyn, sans le voir. Nous avons cependant traversé quelque chose qui avait l'apparence d'une ville. Je suis désarticulé, et en montant le perron, j'entends le cliquetis de mes os.

Les Polonais, eux, ont l'air de sortir du lit. En arrivant, le comte exécute une roulade sur le piano, comme au retour d'une promenade dans son jardin. La comtesse se débarrasse de son châle ; elle vient sans doute de se promener au bois. On nous distribue nos chambres. Je suis gardé par des jagellons postés dans de grands cadres, l'épée à moitié terre, avec de grands bonnets de fourrure et des yeux farouches. Le souper qu'on nous sert semble avoir été commandé par ces colosses. On croirait manger des quartiers d'animaux anté-diluviens. Des pâtisseries comme chez Frascati, des glaces napolitaines ; des potages, dont l'un pour les Polonais, et qui se compose de lait froid, d'œufs durs, d'écrevisses et de concombres.... C'est pour les mauvais estomacs. Le Bordeaux, caves de Lithuanie, peut lutter contre le retour des Indes.... Le Sauterne vaut son volume d'or fondu. Pour la première fois de ma vie un domestique me couche. C'est l'étiquette ici. Ce domestique devient votre ombre. Il se croirait déshonoré si vous passiez seul une bretelle. A la longue, et quand on est identifié, ce doit être fort commode et favorable à la longévité.

Nous dormons à triple atmosphère, et le lendemain nous reconnaissons les lieux. C'est s'éveiller dans un rêve éblouissant. Ah ! nous voici en pleine nature primitive ; Albertyn est un château grec, avec péristyle et fronton, transporté au cœur d'une forêt vierge. Un lac qui se perd dans les bois, une chaussée bordée d'usines, fabrique de draps, forge, mouleur, etc...., et puis le monde sans fin des sapins et des champs. A peine trace d'homme. Les habitants vous font l'effet d'émigrants fraîchement débarqués. L'air est chargé de résine. Est-ce qu'un museau d'ours ne va pas pointer dans ces taillis ? Les loups sont ici des animaux presque familiers qu'on chasse à coups de fouet. Voici un fou, comme dans l'ancien temps, avec une jaquette à grands boutons rouges ; il siffle les chiens, claque du fouet, couche dans la terre, éloigne les voleurs et les animaux sauvages.

Dans la cour, un ours enchaîné se lèche les pattes, sans fausse honte. Sur l'ordre du comte, on lui apporte comme régal de bienvenue, une casserole où fume un mélange de miel et d'eau-de-vie. C'est le

nectar des ours. A ce prix, ils se civilisent. En dégustant ce punch l'ours pousse des gémissements de volupté..... et se dispose à avaler la casserole, quand on la lui arrache. Les chiens le frôlent avec respect, il les regarde à peine.

Tout près, de vastes écuries où logent trente chevaux et les remises, qui ressemblent à des magasins de carrossier. C'est un musée de voitures et de traîneaux accumulés là depuis un siècle.

Mais entrons. Toute maison polonaise ou russe est une forteresse contre l'hiver. De vastes pièces avec des poêles en faïence montant jusqu'au plafond. Partout le luxe parisien côtoie sans heurt et sans dissonance l'opulent faste du Nord. Au rez-de-chaussée, donnant sur un large vestibule, une salle à manger, simple et riche comme un réfectoire de bénédictins. On monte au premier par un escalier droit comme celui d'un perron. En haut, une autre chambre, avec un fouillis où se mêlent, dans un désordre prémédité, les crudités de la vie barbare et les plus exquis recherches de la vie civilisée : des armoires trapues, en bois noir, à corniches saillantes et formant auvent, à ferrures ouvragées courant du haut en bas comme une guipure d'acier, des sculptures touffues, fouillées, et qui ressemblent plutôt à une végétation parasite qu'à une œuvre du ciseau. L'artiste a dû mourir à la peine. Cà et là, accrochés au mur, des couteaux de chasse, des fouets hongrois, des panoplies étranges qui vous donnent la chair de poule, des costumes de chasse légendaires, des bois d'élan formant des rosaces démesurées, de petites trompes de chasse en corne, des bottes fourrées où l'on entrerait jusqu'au menton, des casques, des cuirasses et des arcs tartares.

De là on entre dans le salon, et on se trouve en plein faubourg Saint-Honoré. Un piano d'Erard, avec un begonia fleuri dans un vase de Chine, un tapis de Smyrne, des tables de laque où les brochures attendent le lecteur, la table à ouvrage, les guéridons, les consoles, les pouffs, les chauffeuses, les devant de cheminée en bronze doré, et la grande pendule en émail qui vous chuchote les heures de l'intimité, du loisir et des causeries à fils d'or rompus. Chambres à coucher, fumoirs, boudoirs, tout vient de Paris. Les juifs sont tapisseries aussi. Donnez-leur la matière première et le dessin.... ils photographient toutes les élégances.

Je regrettais presque de m'être engagé pour un bail si court ; j'y tenais cependant.

—Demain, dit le comte, nous chassons le coq de bruyères. Sevrouck est averti et prend ses dispositions.

Sevrouck est le garde-chasse. Il tient école de chiens hurlleurs sur un monticule voisin. Il a plus de nez que sa meute et connaît toutes les remises de ces grands bois. Les ours le saluent. Il apparaît dans l'après-midi, vert comme un scarabée émeraude, barbe rouge et flamboyante comme celle de Méphisto. Il nous donne l'heure pour le lendemain.

A midi, le char-à-bancs est devant la porte. C'est une longue banquette adaptée sur quatre roues, et tirée par quatre chevaux. Nous avons des piqueurs en costumes fantaisistes ; quelques-uns pieds nus, d'autres à cheval, d'autres tenant les chiens en laisse. Ces chiens ont des mines rébarbatives, hérissées et austères. Ils n'ont point le ton et le pelage lustré des hôtes de nos chenils. Les quatre chevaux partent comme des hippogriffes à travers les bois, sautant comme des danseurs de corde

sur les racines saillantes. Au rendez-vous, les coqs nous attendent. Les chiens n'accablent qu'une formalité. Six pièces sont abattues en moins d'une demi-heure, et on revient au château. Au retour, chasse aux canards sur le lac. Les canards s'envolent par nuages aux cris des batteurs qui pataugent, à la suite des chiens, dans les joncs et les grands roseaux. On tire au hasard. Le lendemain, chasse au lièvre. Sevrouck a fait l'itinéraire de l'animal. Le comte m'avertit en riant que le poste où l'on m'a placé est aimé des ours. Cette préoccupation me distraît du lièvre, qui va tomber sous le plomb du comte. L'ours n'est pas venu, mais j'ai toujours dans l'oreille des bruits imaginaires de branches cassées derrière moi, dans un épais taillis très encaissé.

Nous avons eu la pêche aux flambeaux et au trident sur le lac. Un domestique harponne sous nos yeux une carpe de cinq kilos. Le comte me propose d'autres chasses qui exigent la veillée dans les bois. J'y renonce. Les huit jours expirent, et les ours sont d'une curiosité.... Nous nous sommes grisés d'hydromel, nous avons savouré le café turc, bu les liqueurs des îles, et mangé des confitures de feuilles de rose. Ici, un cuisinier est toujours homme de génie. Celui d'Alberjet fait trois cent soixante-cinq entremets sucrés différents par année.

Nous partons le dimanche, à minuit, pour Wilna. Le comte nous donne, à M. X.... et à moi, une calèche qui remplacera le briska. Nous brûlons la grande route ; nous traversons la Prusse, les yeux fermés, ne nous arrêtant que pour un *butterbrood* et un bock, et juste quinze jours après notre départ, j'étais sur le boulevard.

POLONIUS.

GAZETTE AGRICOLE

MÉTÉOROLOGIE

Influence des forêts sur le débit des cours d'eau et sur l'état hygrométrique de l'air. Note de M. L. Fautrat, présentée par M. Robin. (Extrait.)—Pour contribuer à éclaircir la question si controversée de l'influence des forêts sur le régime des eaux, j'ai entrepris, dans la forêt domaniale d'Halatte, des observations dont j'ai l'honneur de faire connaître les principaux résultats à l'Académie.

Le débit d'un cours d'eau dépend, comme on le sait : 1o. de la quantité d'eau pluviale tombée et reçue à la surface du sol drainé par le cours d'eau ; 2o. de la quantité d'eau perdue par l'évaporation. J'ai recherché quelle influence peut avoir, sur ces deux causes, l'état boisé ou déboisé du sol. Dans ce but, j'ai mesuré la quantité de pluie tombée au-dessus du massif et en dehors, la quantité de pluie reçue sur le sol boisé et sur le sol découvert, et j'ai essayé de rendre compte de l'évaporation sous bois et hors bois.

1o. *Quantité de pluie tombée.*—Au mois d'août j'ai présenté à l'Académie les résultats de mes six premiers mois d'observations, tendant à prouver qu'il tombait plus d'eau au-dessus du massif qu'à la même altitude, à 30 mètres de la forêt. Les observations des mois suivants sont venues confirmer ces premiers résultats.

Du 1er février au 25 décembre 1874, il est tombé :

Au-dessus du massif..... 455mm
A 300 mètres du massif, à la même altitude. 421

Différence en faveur de la forêt..... 34

2o. *Quantité de pluie reçue.*—Sept pluviomètres, placés sous un gaulis complet de chêne et de charme, et sous la protection de la cime d'un chêne dominant le peuplement, à quelques mètres de l'appareil disposé pour recevoir la pluie au-dessus du massif, m'ont donné la quantité de pluie reçue sur le sol forestier pendant les onze mois d'observations.

J'ai trouvé que le sol couvert avait reçu 281 millimètres, soit les 0.6 de la quantité tombée. La cime des arbres a donc intercepté les 0.4 de l'eau précipitée ; ce chiffre est un maximum, car les pluviomètres ont été placés sous un double couvert, dans les conditions les plus défavorables.

Pour que le sol de la forêt conserve plus d'eau que le sol découvert, il faut que la dif-

férence entre la quantité d'eau pluviale reçue par le sol agricole et le sol forestier soit compensée par les résultats de l'évaporation.

Des évaporimètres Piche, pris sous bois et hors bois, des atmidomètres mobiles, renfermant des poids déterminés de terre et d'eau, nous ont donné le rapport de l'évaporation sous bois et hors bois. Ce rapport a été trouvé, par ces deux procédés, de un tiers environ.

Suivant M. Ebermayer, la couverture des feuilles exerce la même action que le couvert des arbres. Si l'on tient compte de cette action, qui double le coefficient d'évaporation, on peut dire que sous bois l'évaporation est dix fois plus faible que hors bois, tandis que les quantités de pluie reçues sur le sol forestier et sur le sol découvert sont dans le rapport de 6 à 10. Ces relations permettent d'établir, par le calcul, que le sol forestier conserve plus d'eau que le sol agricole, et l'évaporation fait perdre à ce dernier plus de 0,37 de l'eau qu'il reçoit. Cette perte est au moins de 70 pour 100, ainsi que l'a montré M. Risler en Suisse, après trois années d'observations.

On peut alors conclure que les bois, par leur abri et leur pouvoir condensateur, donnent à la région qu'ils couvrent l'eau qui la féconde et les sources qu'ils alimentent.

Etat hygrométrique de l'air.—Les observations hygrométriques faites dans la forêt d'Hallatte tendent à établir qu'il y a toujours au-dessus des bois une plus grande quantité de vapeur qu'en terrain découvert.

Ces résultats, indiqués au mois d'août, se trouvent confirmés par les observations des mois suivants :

Du 1er mars au 1er décembre 1874, on a trouvé que le degré moyen de saturation de l'air avait été :

Au-dessus du massif, de..... 66,0 environ
En terrain découvert, de..... 64,7

Différence en faveur de la forêt. 1,3

Et comme la capacité de l'air pour la vapeur est plus grande au-dessus du massif qu'en dehors, parce que la température y est généralement plus élevée, il y a une double raison pour conclure qu'au-dessus de la forêt il y a en valeur absolue plus de vapeur d'eau que dans les champs.

C'est pendant la durée de la végétation et pendant le mois de mai que cet état hygrométrique a été le plus nettement accusé.

L'étude, jour par jour, des résultats fournis par des psychromètres, pendant le mois de mai 1874, fait ressortir clairement le pouvoir qu'ont les bois de concentrer les vapeurs.

Ces couches de vapeur enveloppant la forêt sont pour les terres arables une source de bienfaits. Elles se répandent sur les terres voisines des massifs, et, lorsque les corps au-dessus desquels elles planent se sont refroidis par suite du rayonnement nocturne, elles se précipitent en une rosée qui féconde le sol.

Des températures au-dessous d'un sol gazonné ou dénudé, pendant les derniers froids.—MM. Becquerel et Edm. Becquerel font connaître les observations qui ont été relevées dernièrement sous un sol gazonné et un autre semblable qui ne l'était pas, l'un et l'autre couverts de neige, depuis 0m,05 jusqu'à 0m,6, du 23 décembre 1874 au 1er janvier 1875.

Pour des températures de zéro à -12 degrés dans l'air, sous le sol gazonné à 0m,5 de profondeur la température n'a jamais descendue à zéro, tandis que sous le sol dénudé à la même profondeur elle est descendue à près de -5 degrés.

Ces observations montrent que, si l'on veut cultiver dans un sol sableux des végétaux, dont les racines peuvent être altérées par la gelée, il faut le gazonner; il faut en agir de même si l'on veut conserver sous terre des tubercules ou autres produits craignant la gelée.

L'ESCARBOUCLE

Le père coupait son tabac, quand Eva fixant sur lui un de ces doux regards qui semblent prier :

—O père, dit-elle, racontez-nous une histoire comme hier soir, où la petite sœur dormait à moitié.

A ces mots, la petite sœur, Eva et Anne-Marie se rapprochèrent de la lumière; elles prirent leurs quenouilles, tendirent la corde de leur rouet, la frottèrent avec une couenne de lard et se tirèrent par la manche pour s'exciter à l'attention. Le petit Jacob apporta la grande allumette et la plaça sur la fourche des fumeurs, tandis que Jean s'éteadait sur le poêle en se disant :—J'entendrai mieux là-haut et je ne gênerai personne.

Quand le père eut coupé son tabac et bourré sa pipe, il l'approcha de la grande allumette qu'il avait enflammée, aspira

lentement l'air pour que le tabac pût s'allumer, activa le feu avec le doigt et referma le couvercle.

—Je suis prêt à vous contenter, dit-il en s'asseyant; mais à condition que vous resterez tranquilles et que vous écoutez jusqu'à la fin.—Et toi Jacob, descends; que fais-tu là-haut, et ne peux-tu rester en repos? Chercherai-tu par hasard une escarboucle? Dieu veuille que ce ne soit pas celle dont j'ai à vous parler!

Vous saurez qu'il existe une place où n'ont jamais passé la herse ni la charrue. Depuis plus d'un siècle on n'y voit croître que la mauvaise herbe et les broussailles. Jamais on n'y entend chanter la grive; jamais on n'y voit voltiger le papillon. D'énormes crapauds y gardent le cadavre d'un damné.

On dit que le maudit n'était pas un garçon maladroît, mais c'était un habitué assidu du cabaret. Le samedi et le dimanche il préférait les cartes à la Bible, et il jurait comme une sorcière dans une vieille cheminée, bien qu'il eût appris à se signer, à prier et à s'incliner devant les étoiles du ciel.

Un jour, un chasseur en habit vert le regardait jouer au cabaret. Michel, qui perdait coup sur coup et denier sur denier, ne cessait point de jurer.

—Oh! oh! se dit tout bas le chasseur, tu ne m'échapperas pas.

En même temps l'hôtesse pensait :

—Michel aime ma fille!

Vous verrez bientôt qu'elle se trompait, car Michel ne pouvait apporter à une femme que haine et pauvreté.

Mais que fit la fille de l'aubergiste? Elle consentit à épouser Michel par amour, non pour lui, mais pour son père et sa mère qui souhaitaient le mariage et l'en priaient.

Le soir, elle s'endormit oppressée de songes pénibles. Or, elle rêva qu'elle rencontrait en route un moine qui priait. S'approchant de lui, elle dit :

—Mon père, voudriez-vous consulter pour moi les saintes images; je suis fiancée, et je voudrais savoir si c'est sous un bon signe.

Le moine secoua lentement la tête et tira de dessous sa robe une poignée d'images saintes.

—Choisis toi-même, dit-il.

Mais la jeune fille ne tira des images qu'on lui présentait que des cartes sales et usées.

—Aurais-tu l'as de carreau? demanda le moine; c'est le symbole de l'escarboucle, et le choix ne serait point heureux!

—Véritablement, répondit-elle, j'ai tiré l'as de carreau.

Le moine lui dit :

—Choisis encore... Aurais-tu les sept croix (le sept de trèfle)?

—Hélas! je les ai! répliqua-t-elle en soupirant.

—Que le ciel t'assiste! Tire de nouveau... Aurais-tu le cœur sanglant (as de cœur)?

—Je l'ai! s'écria la fiancée avec épouvante.

—Eh bien, prends encore une fois, et que ce soit une carte heureuse... Aurais-tu le garçon noir (valet de pique)?

—Je... le crois, regardez vous-même, balbutia la jeune fille de l'aubergiste.

—Alors, s'écria le moine, puisse Dieu te secourir, car c'est lui qui creusera ta tombe.

Tel fut le rêve qui troubla le sommeil de Catherine. Cependant elle accepta Michel pour mari; elle avait promis au nom de son Dieu!

Au commencement tout alla à peu près. Michel, à la vérité, jouait, buvait et maltraitait Catherine; mais de temps en temps, il rentrait en lui quand il la voyait prier en pleurant. Un jour il lui dit :

—Je veux que nous vivions d'accord; je renonce aux cartes. Que le diable me

prenne si j'y touche de nouveau; mais je veux aller au cabaret; crie ou sanglote, rien n'y fera.

Quand il arriva à l'auberge, le chasseur vert était assis devant la table et mêlait les cartes.

—Camarade, dit-il, viens jouer avec nous.

—Non, répondit Michel.—Eh! Marguerite, apportez une chope.

—Viens donc, reprit le chasseur vert, nons ne jouerons pas d'argent.

—Bah! se dit Michel, s'il n'y a point d'enjeu ce n'est pas jouer.

Et il s'assit en face du chasseur.

Un enfant au doux regard parut alors à la fenêtre, et lui dit :

—Michel, on veut vous parler!

—Retourne d'où tu viens; je sais ce qu'on me veut, répondit Michel à l'enfant.

—Voyons, quel est l'atout?—Gagné! J'ai l'as de carreau.

—Ah! ah! tu es un fils du bonheur, dit le chasseur vert; jouons un kreutzer.

—Parbleu! pensa Michel, jouer est toujours jouer. Eh bien soit!

—Viens-tu? reprit l'enfant qui se tenait toujours à la fenêtre.

—Me laisseras-tu en repos, dit Michel qui gagnait, et qui arriva bientôt à jouer un ducat.

—Comme tu y vas! s'écria le chasseur vert; je ne puis te payer maintenant; mais prends mon anneau en gage. Il y a dans cette escarboucle des vertus cachées; vois comme elle brille!

L'enfant frappa aux vitres une troisième fois.

—Michel, dit-il, Michel, il est encore temps!

—Laisse-le frapper, interrompit le chasseur vert; prends mon anneau et tu ne manqueras jamais d'argent; tant que tu auras cette bague au doigt tu trouveras un thaler chaque jour dans ta poche; si tu le portes seulement un jour de fête, rappelle-toi qu'elle perdra son pouvoir et que tout sera fini pour toi ici-bas.—Adieu. Si tu as besoin de moi, appelle Fitzli-Putzli, et j'entendrai ta voix.

Pendant ce temps, Catherine était seule dans sa petite chambre, pleurant et lisant le livre saint. Michel arriva furieux.

—Te trouverai-je toujours en lamentations; vois ce que j'ai gagné; une escarboucle rouge!

Catherine jeta un cri d'effroi.

—O Jésus! dit-elle, le triste gain!

Et elle s'évanouit.

Ah! si tu n'avais jamais repris tes sens, pauvre femme, que de tourments tu aurais évité! Chaque jour devint pire que la veille. Quelle que fût l'heure, le matin ou à midi, le soir ou à minuit, Michel était au cabaret.

Il joue avec de fausses cartes; son enfant est abandonné, ses champs sont vendus, sa femme s'épuise dans les larmes, et s'il rentre chez lui, ce sont des querelles.

—Te voilà, malheureux, dit Catherine.

Michel à moitié ivre jure et la frappe. Il est tantôt appelé devant le curé, tantôt devant le maire, puis conduit en prison.

Tout va mal à l'intérieur, plus mal au dehors, et Fitzli-Putzli vient toujours lui mêler du fiel dans le sang.

Cela dura sept ans!

Un jour, Putzli fit sortir Michel de prison.

—Passons par l'auberge, dit-il, avant que tu n'aies rendu chez toi les coups que tu viens de recevoir. Ce que ta femme a préparé pour célébrer ta bienvenue ne te brûlera pas. J'ai le cœur triste quand je pense combien cette femme te rend la vie amère. Du reste, un homme qui a un thaler à dépenser chaque jour et du bonheur au jeu, ne peut pas, d'après le proverbe, être heureux en ménage. Ah! si tu étais seul, combien tu serais plus heureux, car on voit que tu souffres!—Allons, bois encore un coup d'eau-de-vie pour te rafraîchir le sang.

Pendant ce temps, Catherine était assise sur le seul escabeau de la chaumière: les yeux pleins de larmes, elle regardait le ciel!

—Sept années pour les sept croix! murmurerait-elle; mon rêve s'accomplit: puisse Dieu finir bientôt ma peine!

Elle dit, prit un livre et pria.

Tout à coup Michel ouvrit la porte avec un rugissement.

—Pleures-tu encore, misérable? cria-t-il. Vite, prépare-moi à souper!

Catherine répondit qu'elle n'avait point de feu.

—A souper! répéta l'insensé, ou je te frappe de ce couteau.

—Plutôt aujourd'hui que demain, répondit Catherine; tu as fait mourir mon enfant; tout n'est-il pas fini pour moi. Le tonnerre et l'orage te creuseront ta sépulture.

Elle dit, fut frappée et tomba en disant:—Oh! mon cœur sanglant! Viens, garçon noir, viens creuser ma tombe!

Michel s'échappa épouvanté, et courut à travers la campagne. La terre tremblait sous ses pieds, le vent grondait dans les arbres.

—Fitzli-Putzli, conseille-moi! s'écria le meurtrier.

Putzli se montre.

—Que veux-tu?

—J'ai tué Catherine.

—Est-ce tout? tu effrayes les gens, et l'on craint quelque malheur. Quitte le pays; le Rhin est proche; viens, je sais où il y a un bateau.

Ils arrivèrent dans le pays de Sundgau. Une lumière brillait au loin, la lumière d'une auberge isolée.

—Nous allons voir, dit Putzli, si nous ne trouvons point là quelque chose pour calmer ton agitation!

Mais ils rencontrèrent dans l'auberge d'autres buveurs et se mirent tous à jouer.

Le trèfle est atout.—Gagné.—Un nouvel atout.—Le cœur est pris.—Voici déjà onze heures et demie!—L'enfant au doux regard ne va-t-il pas encore se montrer?

—Je crois, Michel, que nous approchons de la fin, dit Fitzli.

Alors Michel sentit en lui une douleur poignante, et cette douleur se renouvelait à chaque carte qu'il jouait. Le chasseur vert lui répéta la même phrase; enfin minuit sonna. Michel plongea dans sa bourse la main qui portait l'escarboucle.

—Qui veut changer un thaler de Bavière? demanda-t-il.

Mais il ne retira qu'un jeton de verre!

—Ne t'avais-je point averti? dit le chasseur; c'est aujourd'hui jour de fête.

—Jour de fête! répéta Michel en cramponnant ses pieds à la table.

Mais ses efforts furent inutiles; il fallut se lever et suivre son compagnon comme le jeune veau suit le boucher. A une portée de fusil de l'auberge, Putzli s'arrêta.

Michel, dit-il, regarde! pas une étoile au ciel; sens-tu comme l'air est chaud? Aucun souffle de vent! pas une branche ne bouge, nulle feuille ne murmure! eh bien, tu es devant moi plus immobile que la nature.—Voudrais-tu prier?—Oh! non.

—Tu songes à ton passé, et il faut, n'est-ce pas, que tu te délivres de la vie; fais donc ce qu'il faut!—Voici un couteau neuf acheté à la dernière foire.

Ici le père s'arrêta, et la mère tout émue, lui dit :

—Assez! de grâce, tu épouvantes ces fillettes: ton histoire est affreuse.

—Elle est finie, reprit le père. Michel est toujours à cette place, son anneau maudit au doigt, et aucun oiseau n'a chanté sur sa tombe.

Alors Eva reprit doucement :

—Qui pourrait être effrayé de ce conte? J'en ai bien compris le sens, ma mère. Putzli représente la tentation du mauvais

esprit qui pousse l'homme vers le crime et l'indulgence, s'il ne s'appuie pas sur la prière; tandis que l'enfant au doux regard qui l'avertit, n'est autre que sa conscience!

HEBEL.

PERSONNEL

Les Révds. MM. Lionel, Lindsay et Jos. Lizotte ont été ordonnés prêtres, dimanche, 21 février, à la Basilique de Québec, et M. A. Blanchet a été fait diacre.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur en conseil d'adopter John Scott, écuyer, de Scotstown, dans le comté de Compton, à la commission de la paix pour le district de Saint-François;

Pour le district de Gaspé: MM. Joseph S. Label, du Cap des Rosiers, dans le comté de Gaspé, et Louis-Zéphirin Joncas, de la Grande Rivière, dans le dit comté;

Pour le district de Trois-Rivières: MM. Hector Leber et François Dupaul, de Saint-Wincelas, dans le comté de Nicolet;

Pour le district de Montréal: MM. Michel Lefebvre, Louis Robreau Duplessis, Delphis Turcot et Louis Collette dit Bourguignon, du village du Côteau Saint-Louis, dans le comté d'Hochelega;

Pour le district de Joliette: Edouard Coutu, Aristide Boucher et Léandre Joly, de Sainte Elizabeth, dans le comté de Joliette;

Pour le district de Trois-Rivières: Eugène Vadeboncoeur, de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Maskinongé.

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu aussi, par un ordre en conseil, en date du 16 février courant, nommer François-Xavier Lavoie, écuyer, membre de la commission établie à Percé, pour examiner les aspirants ou les aspirantes au brevet de capacité dans l'enseignement primaire, pour le district de Gaspé, en remplacement du Révd. J. J. Lepage, démissionnaire.

SEMAINE POLITIQUE

Avant la cérémonie officielle de la dissolution de la quatrième session du deuxième Parlement Provincial, la Législature de Québec a adopté le rapport du comité d'enquête de l'affaire des Tanneries.

Le document devant constituer la pièce principale du dossier de l'affaire, nous le donnons en son entier, le faisant suivre du débat qui a précédé son adoption.

RAPPORT

1. Durant le cours de cette enquête votre comité a examiné au-delà de cent quarante témoins, dont les témoignages se trouvent annexés aux présentes, avec un grand nombre de documents produits pendant l'enquête par les témoins ou sur l'ordre du comité; et en terminant ses travaux, il est heureux de déclarer que les services de MM. Ritchie et Loranger lui ont été grandement utiles dans la conduite de cette enquête.

2. Votre comité est d'avis que la preuve, nonobstant qu'elle soit jusqu'à un certain degré dubitative et contradictoire, établira définitivement que la propriété des Tanneries vaut de soixante à cent mille piastres plus que la partie de la ferme Leduc, qui a été cédée par contrat à la province de Québec.

3. En outre, votre comité est d'avis que dans le cours du mois de juin dernier, John Rollo Middlemiss, de la cité de Montréal, détenteur d'une promesse de vente de la ferme Leduc, eût l'idée d'échanger une partie de cette ferme contre la dite propriété des Tanneries, et pour mieux s'assurer de son projet, il s'assura des services de C. A. Dansereau, de la dite cité de Montréal, dans le but de tirer avantage de l'influence, que, dans sa pensée, le dit Dansereau, devait avoir auprès des ministres, en sa double qualité d'ami politique et de journaliste.

4. Que le dit Clément Arthur Dansereau s'est prêté à cet arrangement, et, de fait, s'est servi de son influence auprès des dits ministres pour les amener à consentir à cet échange, avec le dit John Rollo Middlemiss, au bénéfice personnel du dit Middlemiss et du dit Dansereau, et au détriment de la Province, et que la somme de quarante-huit mille piastres, qui a passé des mains du dit Middlemiss en celles du dit Clément Arthur Dansereau—que les dites parties dans leurs dépositions ont représenté comme étant de la nature d'un prêt—mais que votre comité ne croit pas que la transaction ait le caractère qu'on lui a prêté.

5. Que votre comité transmet à votre honorable Chambre la dite preuve qui aura pour effet de faire connaître à cette Chambre la manière dont le dit Clément Arthur Dansereau a fait le dit échange, la part que les différents

membres du dit dernier gouvernement y ont prise et la responsabilité de chacun d'eux. Et considérant tous les faits et toutes les circonstances qui se rapportent au dit échange, votre comité recommande qu'il soit pris des mesures pour faire annuler le dit échange.

Le tout respectueusement soumis.

L. RUGGLES CHURCH,
Président.

Il fut proposé par l'hon. M. Trudel, que les mots suivants: "mais votre comité n'est pas d'opinion que la transaction n'a pas été telle qu'elle a été représentée par eux," soient rayés dans le troisième paragraphe, laquelle motion fut perdue sur la division suivante:

Pour—Hon. M. Trudel.

CONTRE—MM. Joly, Bachand et Verreault.

M. Joly propose en amendement que le paragraphe 4 soit supprimé et remplacé par le paragraphe suivant:

Votre comité considère que sa tâche serait incomplète et qu'il manquerait au devoir dont il a consenti à se charger, s'il terminait son rapport sans se prononcer sur l'innocence ou la culpabilité des membres du cabinet qui a conclu l'échange des Tanneries.

Votre comité ne peut pas éviter cette responsabilité en se retranchant derrière l'excuse qu'il lui est impossible d'en venir à aucune conclusion sur ce point.

Votre comité est d'opinion:

1. Que les Hons. Messieurs Ouimet et Archambault ont fortement contribué au succès de la conspiration organisée par Messieurs Dansereau et Middlemiss.

2. Qu'il ne paraît pas, d'après la preuve, qu'il n'hon. M. Chapleau ait pris une part active dans la conspiration, mais que votre Comité est d'opinion qu'il en connaissait l'existence et l'a encouragée.

3. Que quant aux collègues de ces Hons. Messieurs, l'hon. M. Robertson, qui était en Angleterre, est resté étranger à toute l'affaire, et que le seul reproche que l'on puisse adresser aux Hons. Messieurs Irvine, Fortin et Ross, c'est d'avoir eu assez de confiance dans leurs collègues de Montréal, pour se laisser guider complètement par eux, dans l'affaire des Tanneries, et que l'hon. M. Irvine a fait tout en son pouvoir pour arrêter la transaction dès qu'il a pu en soupçonner la nature, mais sans succès.

Considérant toutes les circonstances, votre Comité conclut en recommandant respectueusement que des procédures soient intentées de suite devant les tribunaux, pour faire annuler l'acte d'échange des Tanneries.

Il fut alors proposé par M. Verreault, en amendement à cet amendement:

Que le dit amendement de M. Joly ne soit pas adopté pour les raisons suivantes:

Que la poursuite recommandée par la motion principale fournira une nouvelle occasion de découvrir d'autres faits et de les faire juger par une cour de justice—que ce comité n'a reçu aucune instruction de la part de la Chambre de faire rapport sur la responsabilité individuelle de chacun des membres du ci-devant gouvernement, et que le temps dont le comité peut disposer étant limité, et que les travaux de la session sont terminés, et que la Chambre n'attend plus que le rapport de ce Comité pour être prorogée, et considérant de plus, que toute conclusion précipitée et imparfaite pourrait produire les résultats les plus dommageables aux dits ministres, ce comité est d'opinion qu'aucune décision sur la responsabilité individuelle des dits ministres ne soit exprimée dans ce rapport; mais que les témoignages soient mis devant la Chambre, et la question laissée à la considération calme et approfondie des membres de la Chambre et du peuple de cette province.

L'amendement à l'amendement fut alors emporté sur la division suivante:

Pour—L'hon. M. Trudel et Verreault.

CONTRE—MM. Joly et Bachand.

Le comité étant généralement divisé, le président, l'hon. M. Church, vota dans l'affirmative.

La motion principale de M. Verreault fut alors mise aux voix et emportée unanimement, et il fut ordonné qu'un rapport fut préparé en conséquence.

Et il fut de plus ordonné que les procès-verbaux du comité de ce jour soient aussi devant la Chambre avec le dit rapport.

CHS. P. LINDSAY,
Greffier du Comité.

Le mardi, 23 février, le Lieutenant-Gouverneur, venant selon l'usage antique et solennel renvoyer paisiblement dans leurs foyers les députés de la Province de Québec, s'exprimait ainsi:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative:

J'éprouve le plus grand plaisir à vous féliciter au nom de Notre Gracieuse Souveraine des importants travaux que vous avez accomplis durant cette session. Je suis convaincu que l'adhésion que vous avez donnée aux différentes mesures qui vous ont été soumises, particulièrement à celles adoptées pour prévenir la corruption aux élections, pour favoriser la construction des chemins de fer et pour encourager la colonisation, reçoivent l'approbation générale.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides.

Honorables Messieurs et Messieurs:

Cette session étant la quatrième du 2^e parlement, et entraînant sa clôture, j'espère sincèrement que la modération et l'harmonie qui ont caractérisé vos débats, régneront aux prochaines élections. Je vous prie d'accepter mes meilleurs souhaits pour votre santé et celle de vos familles.

BILLS PASSÉS

Acte pour annexer l'Île Vaudry à la paroisse de St. Paul l'Ermitte.

Acte concernant l'Eglise Méthodiste du Canada.

Acte incorporant le Club Métropolitain de Montréal.

Actes pour amender le Code Municipal et la Sect. 12 Vict., et pour autoriser la saisie des salaires des employés en certains cas.

Acte pour amender le chap. 76 des S. R. du Canada, concernant la profession de médecin pour nommer des inspecteurs d'anatomie.

Acte pour autoriser le barreau à admettre T. T. Nesbit comme avocat.

Acte concernant l'élection des membres.

Acte pour incorporer la ville de Hull.

Acte pour amender les actes de la Cie. de chemin de fer de Québec et de Gosford, le nommant "Compagnie de Québec et du Lac St. Jean."

Acte pour amender la charte de la Cie. de chemin de fer de Sherbrooke, des Townships de l'Est et de Kennébec.

Acte pour incorporer la Cie. du Russell Hotel.

Acte pour amener la charte du chemin de fer des Laurentides.

Acte pour régler la vente volontaire, transports, etc., des rentes constituées des seigneurs.

Acte pour la contestation des élections.

Acte pour annexer une certaine partie de la municipalité St. Lambert à la paroisse de Longueuil.

Acte pour amender le Code municipal, et un autre pour amender les arts. 945 et 1336 du Code Civil (substitution).

Acte pour incorporer le collège Lévis; un autre pour incorporer "La Société de Bienfaisance Mutuelle du Sacré Cœur de Jésus" de la ville de Lévis.

Acte pour amender le nom de la Cie. de fer et d'acier d'Ottawa.

Acte pour incorporer la Cie. du chemin de fer de la vallée de Missisquoi et Black River.

Acte pour incorporer la Cie. du gaz de Sherbrooke.

Acte pour amender le chap. 53, 36 Vict. concernant Lachine et un autre pour amender le chap. 27, Vict. 84, concernant Beauharnois.

Acte pour incorporer l'Institut Harvey; autre pour incorporer la Cie. limitée des viandes et produits alimentaires du Canada.

Acte pour admettre Jas. Cruikshank membre du barreau.

Plusieurs actes concernant diverses églises et congrégations dissidentes.

Acte pour amender le chap. 19 des statuts refondus du B.-C. regardant certains terrains occupés par des congrégations religieuses.

Acte pour incorporer la Cie. d'assurance Atlantique de Montréal.

Acte amendant le stat. 35 Vict. chap. 23, concernant la jonction du chemin de fer de Lévis et l'Anse des Sauvages.

Acte pour incorporer la Cie. d'amélioration des Townships de l'Est.

Acte pour incorporer la société de protection des animaux (Québec).

Acte autorisant G. B. Hall à faire certaines améliorations sur la rivière Chaudière.

Acte pour incorporer la Cie. manufacturière de Sherbrooke.

Acte pour autoriser Charles Côté à construire des jetées et des bouées sur la rivière Bécancour.

Acte pour incorporer l'Hospice des Sœurs de la charité de Rimouski.

Acte pour incorporer la Cie. de l'hôtel Windsor de Montréal.

Acte pour donner un effet immédiat à la proclamation érigeant St. Henri en ville.

Acte pour amender l'article 69 du Code de Procédure Civile, relativement à l'assignation de certains défendeurs.

Acte pour autoriser la corporation d'Hochelega à emprunter de l'argent et pour autres objets.

Acte pour incorporer l'Union St. Joseph de St. François de Salles.

Acte amendant le chap. 18 des statuts R. du B.-C.

Acte pour incorporer l'Hôpital de la Maternité, Montréal.

Acte concernant les avis et les déclarations aux régistres.

Acte pour incorporer la Cie. des Omnibus et de transport de la Cité de Québec.

Acte pour diviser le comté de Bonaventure en 2 divisions d'enregistrement.

Acte pour amender l'incorporation de la congrégation des catholiques anglais à Québec.

Acte pour incorporer la Cie. Minière de Mégantic.

Acte pour amender la charte de la Cie de fonds consolidés.

Actes pour régler les sépultures.

Acte pour amender et refondre la charte de la cité de Trois-Rivières.

Acte pour amender le chapitre 71 des statuts refondus du Bas-Canada, concernant la profession médicale et la vente de drogues.

Acte pour incorporer l'Institut National des beaux-arts, sciences et manufactures.

Acte amendant la charte de Montréal.

Acte pour incorporer l'Association des jeunes femmes chrétiennes.

Acte concernant les frontières de la Province d'Ontario et de Québec.

Acte pour incorporer la Cie. du Pont du St. Laurent.

Acte pour encourager les Canadiens des Etats-Unis et les émigrés Européens à venir s'établir sur nos terres de la Couronne.

Acte pour amender le chap. 68 du statut refondu du Bas-Canada, concernant les Cies. d'Assurances Mutuelles.

Acte pour amender l'Acte concernant l'érection de divisions de paroisses, la construction et la réparation des églises, presbytères, la tenue des cimetières, assemblées des marguilliers, etc., Statuts refondus du Bas-Canada, chapitre 18, et pour détacher certaine partie de la mission du lac des Deux-Montagnes et pour l'annexer à la paroisse St. Joseph pour les fins civiles.

Acte pour diviser les divisions d'enregistrement de Montréal en 3 divisions.

Acte pour amender et étendre l'article 2175 du Code Civil concernant la procédure Civile en la Cour Supérieure et de Circuit, touchant le mode de rendre les jugements et ajourner la Cour.

Acte pour accorder des subsides additionnels à certaines compagnies de chemins de fer et pour autres objets.

Acte pour encourager la fabrication du sucre de betterave.

Acte pour amender l'Acte des licenses, 34 Vict.

Acte pour constituer la paroisse de Sainte-Prudentienne en municipalité pour les fins municipales, scolaires et électoraux.

Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec.

Acte pour incorporer la "Eastern Township Land and Improvement Company" "La Compagnie des Terres et d'améliorations des Cantons de l'Est."

Acte pour mieux définir et étendre certains pouvoirs concernant la municipalité de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec.

Acte pour incorporer la "Compagnie d'Emprunt des Propriétaires Fonciers du Canada."

Acte pour amender l'Acte intitulé "Acte pour incorporer l'hôpital-général du district de Richelieu."

Acte pour remédier à certaines formalités dans des titres de ventes d'immeubles donnés par Philippe Vibert, ex-shérif de Gaspé.

Acte pour incorporer la municipalité du village d'Outre-Mont.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.

Acte pour incorporer la Compagnie des Quais de Sorel.

Acte pour autoriser Dame Marie Louise Panet, veuve Arthur Lamothe, à vendre certaines propriétés qui sont substituées à ses enfants.

Acte pour changer le nom du chef-lieu du district de Bedford de Nelsonville en celui de Sweetsburgh.

Acte pour amender la loi concernant la procédure civile dans les cours supérieures et de circuit sur la manière de rendre jugement et d'ajourner la cour.

Acte pour amender de nouveau l'acte des chemins de fer de Québec, 32 Vict., chap. 51, et pour autres fins.

Acte pour annexer une partie du canton de Broughton à la paroisse de Saint-Victor de Tring.

Acte pour amender le chapitre 18 des statuts refondus pour le Bas-Canada.

Acte pour rendre valides certains actes et documents exécutés dans le district de Gaspé.

Acte pour amender la loi concernant la qualification des jurés dans le comté de Bonaventure.

Acte pour autoriser Joseph Dinham Molson et William Hasting Kerr, es-qualité, à vendre un certain immeuble, affecté de substitution.

Acte pour remédier à certaines illégalités et irrégularités commises dans les bureaux des shérifs des districts d'Ottawa et de Rimouski et dans les bureaux d'enregistrement des comtés de Bonaventure et d'Ottawa, et du deuxième district d'enregistrement du comté de Rimouski.

Acte pour incorporer la Compagnie de Terres et de Manufacture de St. Pierre (St. Pierre Land and Manufacturing Company.)

Acte pour autoriser les exécuteurs testamentaires de Stanley C. Bagg, éc., ci-devant de la cité de Montreal, à vendre, échanger, aliéner et transporter certains biens-fonds, grevés d'une substitution dans le dit testament, et à placer les produits de la vente des dites propriétés.

Acte pour amender de nouveau l'Acte des chemins de fer de Québec, 1869.

Acte pour amender l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Acte pour incorporer la Compagnie de l'Académie de Musique de Montréal.

Acte pour valider certains actes notariés.

Acte pour mieux régulariser les inhumations.

Acte pour autoriser le retrait d'un plan particulier et du livre de renvoi du lot No. soixante-et-un de la paroisse de Montréal.

Acte pour incorporer l'Église Baptiste de la rue Ste. Catherine, à Montréal.

Acte pour autoriser Dame Nancy P. Poisson, épouse de William S. Hunter, à vendre un certain bien-fonds et à en disposer.

Acte pour changer le nom de John Brown, de la cité de Montréal, commis-voyageur, en celui de John Stevenson Brown.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec, et pour régler la vente des poisons.

Acte concernant l'Union de certaines églises presbytériennes y mentionnées.

Acte pour permettre au Lord évêque de Montréal, du consentement du "ministre et des marguilliers de l'église de la Trinité," Montréal, d'emprunter une somme d'argent, et d'hypothéquer à cette fin la propriété de la dite église.

Acte pour amender l'acte intitulé : "Acte pour incorporer le bureau d'administration des biens temporels de l'église presbytérienne du Canada, en rapport avec l'église d'Écosse."

Acte pour mettre le ministre et les marguilliers de l'église St. Jean, de la paroisse de St. Jean l'Évangéliste, dans le diocèse de Montréal, en possession d'un certain bien-fonds avec pouvoir de le vendre et d'en appliquer le prix au paiement d'autres terrains, ou à la construction d'une nouvelle église.

Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour défrayer certaines dépenses du gouvernement civil pour les années fiscales se terminant le trente de juin 1875 et le trente de juin 1876, et pour d'autres objets ayant rapport au service public.

Dans le Parlement fédéral, deux motions importantes ont été faites par M. MacKenzie. Dans la première le chef du cabinet propose :

« Qu'il appert par le dit document que Louis Riel, membre de cette Chambre, a été mis hors la loi pour félonie. »

Le vote pris donne : Pour, 138 ; contre, 31.

La seconde :

« Que M. l'Orateur émette son warrant adressé au greffier de la couronne en chancellerie, lui ordonnant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral de Provencher, en remplacement de Louis Riel, déclaré « mis hors la loi. »

Adopté sur la division suivante : Pour, 141 ; contre, 16.

En France, la situation est, s'il faut en croire le télégraphe, définitivement réglée, assise.

Dans l'assemblée on a considéré le bill du sénat, en détail ; il a passé clause par clause. En voici les principales : Chaque département aura un certain nombre de sénateurs. Le département de Seine-et-Marne en aura cinq ; d'autres départements quatre, trois ou deux, suivant la population.

Les sénateurs seront élus par les collèges composés des députés à l'assemblée, par les conseillers-généraux, les conseillers d'arrondissements et les délégués des municipalités. Les sénateurs représentant les départements et les colonies seront élus pour neuf ans, et ceux élus par l'assemblée seront inamovibles. Les vacances créées par la mort, démission ou autre cause, avant l'expiration du mandat, seront remplies par l'assemblée.

Le Sénat jouit avec l'Assemblée du pouvoir de présenter des projets de loi. Le budget néanmoins devra passer d'abord par les députés. Le sénat peut s'instituer en Cour Suprême pour instruire le procès du président de la république ou de ses ministres, ou contre toute personne accusée de conspiration contre l'état.

Enfin le 25 février, le bill comprenant toutes les clauses de l'organisation définitive des pouvoirs constitutionnels, a été adopté, avec la reconnaissance finale de la République par une majorité de 433 contre 262. A. A.

PROVERBES RUSSES

Il donne à manger avec la cuillère et crève les yeux avec la manche.

Un sot jette une pierre dans la mer, cent sages ne la retireront pas.

LE MOT DE L'ENIGME

« Ce qu'il y a de plus digne d'être montré aux hommes, c'est une âme humaine. »
"The one thing worth showing to mankind is a human soul."
(BROWNING.)

XIV

(Suite)

Souvent il m'arrivait de le faire chercher longtemps dans les salons où nous passions, comme de coutume, toutes nos soirées, sans parvenir à le découvrir. Un jour, je l'aperçus causant avec madame de B... d'un air animé. Et lorsque je m'approchai, il me sembla remarquer sur son visage un léger déplaisir qu'il dissimula promptement, mais qui suffit pour me causer une pénible sensation d'embarras. Sans doute, quand nous étions seuls, je le retrouvais le même. Il n'avait rien perdu encore auprès de moi du charme de ses manières ; sa tendresse n'avait point changé d'accent ; et cependant une barrière invisible s'élevait et grandissait entre nous, et je commençais à éprouver une impression de solitude qui me faisait souffrir et dont je n'étais complètement affranchie nulle part.

Cependant le succès de ma première apparition dans le monde était suivi maintenant de celui de la mode. La présence de je ne sais plus quel prince étranger prolongeait, cette année-là, à Paris, la saison des plaisirs, et les réunions se succédaient comme si l'on eût été en carnaval. Il n'en était pas une à laquelle je ne fusse priée, et quoiqu'un impérieux besoin de repos commençât à diminuer l'activité fiévreuse qui m'avait quelque temps possédée, je ne pouvais plus m'arrêter ; car je remarquai bientôt que la tranquillité et le silence n'étaient supportables pour Lorenzo que dans son atelier. Hors de là, il lui fallait un mouvement incessant. Et comme il ne pouvait en ce moment reprendre le côté sérieux de sa vie d'artiste, il se livrait entièrement à celle du monde, et il n'était point encore indifférent au plaisir de m'y conduire avec lui. Il m'était donc impossible de me soustraire à ce tourbillon dont j'étais lasse, et parfois j'enviais celles que le seul plaisir d'attirer les regards pouvait satisfaire. Je m'étonnai cependant dès lors, et je m'étonne encore du rôle immense que joue la vanité dans ces fêtes, si différentes pour ceux qui y assistent, de ce qu'elles semblent être aux regards de la foule qui est exclue. La musique, la danse, les appartements splendides, et pour jouir de tout cela, la gaieté de la jeunesse, enfin, pour tout compléter, la joie de rencontrer ceux qu'on aime, voilà les grandes séductions et les vives jouissances qu'envie à ceux qui les possèdent et les épuisent le plus grand nombre de ceux qui en sont privés. S'il en était réellement ainsi, le monde grandirait jusqu'à un certain point à mes yeux, et les dangers ainsi que les jouissances qui s'y rencontrent, seraient du moins à la hauteur de l'estime et de la réprobation dont il est l'objet. Mais toutes les séductions du monde se réduisent le plus souvent au plaisir d'éclipser les autres, et l'enivrement qu'il cause est presque toujours produit, non point par les plaisirs qu'il vous offre, mais par l'orgueil que vous y apportez. Cela est étrange quand on y réfléchit ; et, sans s'élever très-haut, on peut facilement imaginer que non-seulement le bonheur, mais le plaisir et encore plus la gaieté puissent vivre ailleurs d'une meilleure vie, et que, par le fait, les véritables possesseurs de ces biens enviés sont le plus souvent ceux-là mêmes que l'on en croit le plus déshérités.

Quant à moi, je n'étais plus gaie dans ce monde, mais je m'efforçais encore de le paraître. L'expression mélancolique que je n'avais pas toujours su déguiser ayant provoqué quelques remarques dont ma fierté avait été surprise et blessée.

— Eh quoi, belle Ginevra, vraiment triste ! me dit un soir Lando Landi, en s'asseyant près de moi à un concert, et parlant de ce ton familier qu'autorisait sa parenté mais qui ne m'en semblait pas moins déplaisant. — Je l'avais nié jusqu'à présent, vous ayant toujours trouvée souriante, lorsque (ce qui m'arrive tous les jours) je vous vois hors de ces cohues. Je ne vous croyais qu'un peu ennuyée du monde ; chose concevable, même pour vous : on se lasse de tout, même de tourner la tête au genre humain. Mais, ce soir, vous avez vraiment l'air d'une muse tragique !

— Je suis un peu fatiguée, voilà tout. — Ecoutez-moi, cousine, et ne me traitez pas si mal. Je m'aperçois que je vous déplaît, ce qui prouve que je ne suis pas fat ; et je ne vous en veux pas, je vous aime et je vous admire beaucoup, et cependant

(appréciez ce procédé) je ne vous fais pas la cour. — Voyons, Lando, où voulez-vous en venir ? Finissez ce bavardage. — Je veux en venir à vous demander de m'accorder un peu de confiance. Vous êtes triste, et je vais vous dire pourquoi : vous avez entendu tenir quelque imbécile propos sur Lorenzo. Eh bien, cousine, laissez-moi vous dire. . . . — Quel propos ? lui dis-je en rougissant d'un air mécontent. — Vous me comprenez bien, et je suis certain que je ne vous apprends rien, je serais trop galant homme pour faire une chose pareille ; mais je veux faire le contraire et justifier Lorenzo. Croyez-moi, ne prenez pas au sérieux quelques instants de politesse sans conséquence accordés à de vieux souvenirs, et qui ne méritent pas, en vérité, l'honneur de cet éclair de vos beaux yeux.

Il avait trouvé, en effet, le moyen de les faire flamber. — En vérité, Lando, lui dis-je avec hauteur, vous mériteriez que cet entretien fût le dernier entre nous. . . . Mais je le vis si sincèrement étonné, que je compris que j'avais tort. Il venait d'être impertinent, mais il l'avait été sans le savoir et sans le vouloir. Je continuai d'un ton plus doux :

— Je vous proteste que vous vous trompez absolument. Je ne suis ni triste ni inquiète. Je m'ennuie souvent, voilà tout ; et, ce soir, j'ai sommeil, et je voudrais rentrer au plus tôt. Donnez-moi le bras, et allons chercher Lorenzo.

Je vis une légère hésitation. — Il est à peine minuit, me dit-il. Il faut absolument rester encore, pour entendre les deux derniers morceaux. — Non, vous dis-je, j'en ai assez. Mais si vous voulez rester là, je ne vous oblige pas à m'escorter ; la première personne de connaissance que j'apercevrai me rendra ce service.

— Ma che ! dit-il en se levant et en secouant la tête. Vous savez bien que je ne céderai cet honneur à personne. Et il se décida à me donner le bras. Nous commençâmes notre voyage de découverte à travers une longue enfilade de salons. Lorenzo n'était nulle part. Lando ne disait rien, et jetait un regard rapide et défiant autour de lui à l'entrée de chaque salon. Je le remarquai, et l'idée me vint qu'il avait menti tout à l'heure, et que, tandis qu'il prétendait me rassurer, il savait que Lorenzo s'était encore procuré l'un de ces entretiens tête à tête qu'il me semblait aussi humiliant d'ignorer que de surprendre. Lando avait touché un point plus sensible que je ne voulais le laisser paraître ; car, malgré une explication, en apparence très-franche, donnée par Lorenzo lui-même à ce sujet peu de jours auparavant, le doute avait pénétré dans mon cœur, et j'avais sans cesse besoin d'être rassurée. N'était-ce pas déjà reconnaître que j'avais lieu de trembler ?

Enfin nous arrivâmes au dernier salon. Lorenzo n'y était pas. Il ne se trouvait au-delà qu'une petite pièce, beaucoup moins éclairée que les autres : — C'est une bibliothèque, m'expliqua Lando à sa manière, ou du moins un cabinet rempli de livres, où personne ne met jamais les pieds. Je sentis, à un imperceptible mouvement de son bras qu'il aurait voulu m'empêcher d'y entrer. Cela suffit pour me faire avancer jusqu'à la porte de ce cabinet. Là, je m'arrêtai tout court, à la fois rassurée et interdite. Quatre hommes s'y trouvaient seuls, assis autour du tapis vert d'une table de jeu. Une partie avait lieu entre deux de ces joueurs, et Lorenzo était l'un de ces deux-là. Les autres suivaient son jeu avec le plus ardent intérêt. Je demeurai immobile, appuyée contre la porte, les yeux fixés sur lui. Était-ce

bien Lorenzo ? Quel changement dans ces traits ! Quelle expression nouvelle dans cette physionomie mobile ! Non-seulement il ne m'aperçut pas, mais je compris que ma voix eût en vain frappé son oreille. Il ne voyait et n'entendait plus rien. Ses regards, son attention, son esprit, son être tout entier était absorbé par les cartes qu'il tenait en main. Il était calme, du reste, et ses sourcils légèrement froncés indiquaient à peine que la fortune lui était contraire. Bientôt il tira un rouleau d'or de sa poche, et il le jeta sur la table. Son adversaire se leva, mais lui demeura assis, et il recommença une nouvelle partie avec l'un des deux spectateurs de la première.

— Asseyez-vous ici, me dit Lando en me ramenant près de l'un des canapés du salon où nous étions, je vais aller prévenir Lorenzo que vous l'attendez. N'y allez pas vous-même.

Je fis un signe d'assentiment, et, pour la première fois, je sus gré à Lando de son tact. Sa figure, éternellement souriante, avait d'ailleurs pris un air de sérieuse sollicitude qui me surprit, mais qui redoubla aussi l'émotion singulière et imprévue que je venais d'éprouver.

Il entra dans l'autre chambre, et je l'attendis longtemps ; je le vis enfin reparaitre seul.

— Impossible de lui parler avant la fin de cette partie, me dit-il d'un air contrarié.

Puis, après un moment de silence, il ajouta, en s'efforçant de sourire :

— Ma cousine, vous auriez mieux fait de suivre mon avis, et d'attendre Lorenzo dans la salle du concert, au lieu de venir le chercher ici. Mais, puisqu'enfin vous l'avez voulu, laissez-moi vous donner un conseil maintenant que vous l'avez surpris en flagrant délit de rechute.

— De rechute ! lui dis-je d'un air surpris.

MME. AUGUSTUS CRAVEN.

(A continuer.)

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

NAISSANCES

A Ottawa, le 21 février, Madame Joseph Tassé, un fils.

En cette ville, le 24 de Février dernier, la dame de M. Etienne Auclair, commis-marchand, une fille.

En cette ville, le 25 courant, la dame de Joseph Ducloux, Ecr., Marchand, un fils.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC } DANS LA DISTRICT ET Cité de } COUR SUPERIEURE. Montréal.

DANS L'AFFAIRE DE GEORGE E. DESBARATS, FAILLI.

MARDI, le sixième jour d'Avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

Montréal, 27 février 1875.

GEORGE E. DESBARATS.

MAGNIQUES CADEAUX DU JOUR DE L'AN !!

OVIDE FRECHETTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, CAISSE D'ÉCONOMIE, RUE ST. JEAN, N. V., QUEBEC.

Mr. O. FRECHETTE vient de recevoir de Paris et de Londres un assortiment complet d'articles de Fantaisie et du dernier Goût pour étrennes de Noël et du jour de l'An. On trouvera dans sa Librairie un choix complet de livres d'Église très-élégamment reliés avec agrafes et coins imitant parfaitement l'or et l'argent, objets de piété en général. Fantaisies pour étagères, Statuettes d'un fin irréprochable, Gravures fines, Chromes Variés, Albums pour Photographies. Fournitures de Bureaux, Papeterie fine, Boîtes de Mathématiques, de Couleurs, Plumes et Porte-Plumes d'or et d'argent, etc., etc. Mr. O. FRECHETTE tient aussi les livres Classiques, la Littérature des meilleurs Auteurs Français et Anglais. Les amateurs du beau, sont instamment priés de venir visiter cet établissement. 10-49-52-4

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

CONTRE LE FEU ET LES ACCIDENTS DE LA MER.

CAPITAL SOUSCRIT. - - \$4,000,000.00

Comptant près de 2000 Actionnaires.

Les Fonds destinés au paiement des Réclamations, excèdent sept Cent Mille Dollars.

Cette Compagnie est prête à accepter toutes espèces de Risques contre le Feu à des taux modérés. Toutes les Réclamations seront payées immédiatement après que la perte sera établie.

BRANCHE DE LA MARINE.

Cette Compagnie est prête à émettre des polices sur les Navires de Navigation Intérieure, et sur la cargaison portée par les voiliers et les vapeurs de navigation intérieure à des taux aussi avantageux que toute autre Compagnie de première classe. Des Polices à découvert pour des risques de navigation intérieure sont émises à des Taux Spéciaux. Les Pertes sont évaluées en équité et promptement payées au Bureau principal.

DIRECTEURS : — HON. JOHN YOUNG, Président. J. F. SINCENNES, Vice-Président.

ANDREW ROBERTSON, J. R. THIBAudeau, L. A. BOYER, M. P.

JOHN OSTELL, W. F. KAY, M. C. MULLARKY, ANDREW WILSON,

Secrétaire-Trésorier, ARTHUR GAGNON. Gérant Général, ALFRED PERRY.

Gérant de la Branche Marine, CHAS. G. FORTIER.

BANQUIERS : — BANQUE DE MONTRÉAL BANQUE DU PEUPLE.

5-46-52-1